



Le
Media
Social Emploi
A chaque acteur du social sa carrière

2^e ÉDITION
2021



**DÉCOUVREZ LES MÉTIERS
DU TRAVAIL SOCIAL**





Le
Media
Social **Emploi**

A chaque acteur du social sa carrière

**Émilie, Assistante de Service Social,
vient de trouver son nouvel emploi.**

lemediasocial-emploi.fr



ÉDITO

Drôle d'année 2020 qui a chamboulé nos manières d'apprendre, de travailler, de vivre... Les écoles en travail social se sont adaptées à ce contexte particulier, les formations à distance sont devenues une habitude et c'est sans doute sur un écran d'ordinateur ou sur une tablette voire sur un smartphone que vous êtes en train de lire cette sélection d'articles initialement parus sur le site www.lemediasocial-emploi.fr. Après une première publication, l'an dernier, sous forme de brochure « papier », ce recueil annuel évolue, lui aussi, pour tenir compte des circonstances particulières liées à la crise sanitaire : c'est donc uniquement en PDF que cette deuxième édition est diffusée en 2021, toujours gratuitement, pour vous faire découvrir les diplômes et les métiers de l'action sociale et médico-sociale. Vous pouvez ainsi y lire, où que vous soyez, et dans le respect de la distanciation physique et des gestes barrières, des actualités, des conseils, des portraits et des fiches métiers.



ÉDITIONS LÉGISLATIVES :
80, avenue de la Marne, 92546 Montrouge cedex

Rédactrice en chef : Anne Simonot

Ont collaboré à ce numéro : Stéphanie Bardinet, Emmanuelle Chaudieu, Laetitia Delhon, Clémence Dellangnoi, Jean-Marc Engelhard, Mariette Kammerer, Sophie Le Gall, Flore Mabilieu, Aurélie Vion

Secrétaire de rédaction : Adélia Da Silva

Directrice des rédactions Action sociale : Florence Elguiz

Direction. Président, directeur de publication : Laurent Chéruy. Directrice générale et directrice des rédactions : Sylvie Faye

ÉDITIONS LÉGISLATIVES - SARL au capital de 1920000 euros, RC Nanterre Siret 732 011 408 0042
Dépôt légal : Janvier 2021
Cahier gratuit – Ne peut être vendu

Actualités

- Covid 19 : un cas d'école pour les formations en travail social..... p. 4
- Formations sociales : les retombées de Parcoursup..... p. 5
- Emploi associatif sanitaire et social : un focus pré-covid p. 6
- Réserve sociale : une AES découvre le secteur des personnes âgées p. 7
- Retour sur l'expérience d'une étudiante en confinement p. 8
- Travail social : l'apprentissage résiste dans les collectivités..... p. 9
- Formations sociales : quand les usagers deviennent formateurs..... p. 10
- Les assistants sociaux, « maillon essentiel » de la protection de l'enfance. p. 11
- Les TISF, des travailleurs sociaux qui gagnent à être (re)connus p. 12
- Diplôme d'AES : la spécialité « domicile » toujours à la peine p. 13
- Maîtresse de maison : un métier atypique de l'accompagnement..... p. 14

Conseils

- Formation : s'y retrouver dans la nomenclature des diplômes p. 16
- Formations sociales : devenir assistant de service social p. 17
- Formations sociales : en savoir plus sur le DEES p. 18
- Formations sociales : découvrez les facettes du métier d'EJE p. 19
- Formation au métier de CESF : une année très pratique p. 20
- Formations sociales : comment devenir moniteur-éducateur..... p. 21
- Accompagnant éducatif et social : un diplôme, trois filières..... p. 22
- Médiateur familial : apprendre à gérer les conflits..... p. 23
- Etudiants : découvrez les bourses régionales..... p. 24
- Formations sociales : partir en stage à l'étranger p. 25
- Etudiants, travailleurs sociaux, prenez la parole !..... p. 26
- L'action sociale en milieu rural : des formations sur mesure..... p. 27

Portraits

- Aurélia Lamblin-Denise : les premiers pas d'une éducatrice spécialisée p. 28
- Léa et Lucia : comment s'orienter vers le travail social ? p. 29
- Marion Toutain : une éducatrice spécialisée qui reloge les plus démunis ... p. 30
- Céline Rogez : une assistante sociale en blouse blanche p. 31
- Yohann Bauce : un éducateur spécialisé à double casquette p. 32
- Marine Brochu : une animatrice créatrice de lien social à Paris p. 33
- Caroline Gonther : les missions multiples d'une CESF dans l'habitat partagé p. 34
- Florie Peyou-Lauzin : à la rencontre d'une conseillère sociale logement..... p. 35
- Emmanuel Landat : une réorientation réussie via Oasis Handicap p. 36
- Stéphanie Barrau : une CESF pionnière des « points conseil budget »..... p. 37

Fiches métier

- Assistant de service social p. 38
- Éducateur spécialisé..... p. 39
- Conseiller en économie sociale familiale p. 40
- Éducateur de jeunes enfants..... p. 41
- Éducateur technique spécialisé p. 42
- Moniteur-éducateur..... p. 43
- Technicien de l'intervention sociale et familiale p. 44
- Accompagnant éducatif et social p. 45
- Accompagnant d'élèves en situation de handicap..... p. 46
- Médiateur familial p. 47
- Éducateur familial p. 48
- Assistant familial p. 49
- Chef de service éducatif p. 50
- Directeur d'établissement ou service..... p. 51



Covid 19 : un cas d'école pour les formations en travail social

Avec la crise liée au coronavirus, les écoles en travail social ont basculé dans l'urgence vers l'enseignement à distance, et en tirent des leçons pédagogiques.

« **D**u côté des formateurs comme des étudiants, il n'y a pas eu d'acculturation douloureuse », constatait en 2020 Philippe Ropers, directeur général de l'Institut régional supérieur du travail éducatif et social de Bourgogne (Irtess), après quelques semaines d'expérience de « distanciation pédagogique ».

« Certainement parce que nous avons réfléchi à ces questions au sein de différents groupes de travail », estime-t-il, « que nous avons déjà mis en place une plateforme d'enseignement à distance et qu'il existe de nombreux outils extérieurs à l'école, comme les services de réunions en ligne, auxquels on peut s'abonner facilement ».

Face à l'urgence, l'Irtess a loué

des ordinateurs pour les formateurs insuffisamment équipés. Du côté des étudiants, « très peu n'étaient pas pourvus », souligne le directeur, et seuls quelques-uns, « de tous âges et de tous niveaux de qualification », ont dû être aidés pour s'approprier les outils.

Des cours ont ainsi pu être donnés en visioconférence et des travaux être rendus. Pourtant, l'enseignement à distance « ne fait pas tout », avertit le directeur en assurant que les étudiants « ont besoin de proximité ». Un besoin qui s'est concrétisé par des appels téléphoniques réguliers avec les formateurs.

Innovation pédagogique

Déléguée générale de l'Unaforis, le réseau national des acteurs de la formation et de recherche en intervention sociale, Diane Bossière a aussi observé, dans l'adaptation des écoles à cette période exceptionnelle, « beaucoup d'innovation pédagogique pour assurer un suivi à la fois individuel et collectif ».

Elle évoque notamment « la mise en place de la "classe inversée" », c'est-à-dire d'un enseignement où « le formateur va vers l'étudiant pour répondre, sur mesure, à ses questions ».

« Le bilan que nous ferons de cette expérience pourrait modifier la façon d'enseigner à l'avenir », estime d'ailleurs Diane Bossière, et « notamment faciliter l'enseignement à distance pour des étudiants empêchés ».

À l'Irtess, Philippe Ropers envisage ainsi, d'ores et déjà, de recourir davantage au télétravail pour les formateurs, sans en nier les inconvénients, toutefois, comme la fatigue visuelle ou l'isolement.

Réorganiser les stages

Par ailleurs, après autorisation de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), plusieurs centres de formation ont soutenu les étudiants souhaitant poursuivre leur stage, temps de formation pratique essentiel dans le cursus des travailleurs sociaux.

D'autres, comme l'Ecole pratique de service social (EPSS) par exemple, ont aussi facilité l'engagement de leurs élèves au sein de la réserve sociale mise en place par le ministère des Solidarités au profit des établissements sociaux et médico-sociaux.

Une initiative que l'Irtess avait devancée en répondant aux besoins de son territoire avec environ 120 volontaires orientés pour remplacer, en CDD, des professionnels absents. Le centre de formation a aussi proposé aux structures qui le souhaitaient l'intervention, à titre gracieux, de coaches spécialisés dans l'analyse des pratiques professionnelles, pour les aider à traverser au mieux cette période de forte tension.

Sophie Le Gall



Formations sociales : les retombées de Parcoursup

Suppression de l'écrit, candidats plus nombreux... Avec Parcoursup, les centres de formation en travail social ont dû adapter leurs modalités d'admission.

En 2018, ils étaient un peu moins de 600 à s'être inscrits aux épreuves d'admissibilité dans les filières assistant de service social, éducateur spécialisé et éducateur de jeunes enfants de l'École pratique de service social (EPSS) à Paris. En 2019, ils ont été plus de 2200.

Entre-temps, Parcoursup est passé par là, avec la première génération d'étudiants en travail social à utiliser cette plateforme d'orientation.

Exit l'épreuve écrite d'admissibilité

« Nous avons repensé toutes nos épreuves d'admission au regard des contraintes de Parcoursup », témoigne Chantal Cornier, directrice générale de

l'Institut de formation en travail social (IFTS) d'Échirolles (Isère).

Exit l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats ayant formulé des vœux pour un centre de formation étaient convoqués pour un entretien oral, après la première phase de sélection de Parcoursup, en avril.

Des épreuves réaménagées

« Nous avons un peu plus de deux semaines pour préparer les oraux et organiser les jurys », souligne Carole Roquigny, coordinatrice du service admission de l'EPSS.

« Avant, nous organisons plusieurs sessions d'oraux dans l'année, là tout est concentré sur un mois entre l'envoi de la convocation et la fin des oraux », poursuit-elle.

Des affectations tardives

Au terme des différentes étapes de confirmation des vœux, des candidats ont connu leur affectation tardivement. « Au moment de

la rentrée, il y avait beaucoup de dossiers non finalisés, certains n'ayant appris que deux jours avant qu'ils étaient pris », souligne-t-elle.

Carole Roquigny craint par ailleurs que la suppression de l'épreuve écrite ait des conséquences sur le niveau des étudiants : « L'écrit dans le travail social est important, or nous constatons déjà que certains ont des difficultés dans ce domaine ».

Plus de visibilité pour le travail social

Afin de contourner cet écueil, certains centres de formation ont aménagé l'entretien : « Les candidats étaient convoqués une heure avant pour préparer des questions écrites qui servaient de support à l'entretien », illustre Chantal Cornier, pour l'IFTS Échirolles.

Au-delà de ces nouvelles modalités d'organisation, Parcoursup a permis de donner une meilleure visibilité aux formations en travail social. « Pour les assistants de service social, c'est la première année que l'on assiste à une remontée du nombre de candidats et que nous n'avons pas eu à faire de phase complémentaire », relève-t-elle, « tandis que le nombre d'étudiants en filière éducateurs spécialisés s'est stabilisé ».

Mais des formations délaissées

Mais Parcoursup a aussi pu jouer en défaveur de formations qui n'y sont pas intégrées, à l'image de celle de moniteur-éducateur : « Nous avons eu une baisse importante des inscriptions dans cette filière, beaucoup de candidats potentiels issus de bac pro étant dans une logique Parcoursup », pointe ainsi la responsable de l'IFTS.

Emmanuelle Chaudieu



Emploi associatif sanitaire et social : un focus pré-covid

L'emploi est resté stable dans le secteur associatif sanitaire et social entre 2018 et 2019, selon le dernier bilan de l'Uniojss et Recherches et Solidarités.

Avec 1,128 million de salariés en 2019, le nombre de personnes travaillant dans le secteur privé non lucratif sanitaire et social n'a quasiment pas bougé en un an (+ 0,1), selon la dernière édition du bilan annuel de l'emploi associatif sanitaire et social, rendue publique en septembre 2020.

L'an dernier, cette étude, coproduite par l'Uniojss – la fédération des organisations de solidarité – et par le réseau d'experts Recherches & Solidarités, avait déjà mis en évidence une stabilité inédite de 2017 à 2018. « Ainsi, la hausse de 7,5 % sur 10 ans, entre 2009 et 2019, de l'emploi dans les associations et fondations du sanitaire et social cache une certaine accalmie ces der-

nières années », commentent les auteurs.

Action sociale avec ou sans hébergement

En 2019, même constat : les 35 446 établissements employeurs (+ 4 % en 10 ans) ont donc remplacé les départs et guère plus, selon les chiffres récoltés auprès de l'Accoss-Urssaf pour le régime général et de la MSA pour le régime agricole.

Plus précisément, les effectifs se répartissent entre l'hébergement médicalisé (plus de 201 000 salariés, - 0,1 %), comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) par exemple, la santé (un peu plus de 167 000 salariés en 2019, + 0,2 % en un an) et l'action sociale sans hébergement, qui englobe « des situations contrastées ».

En effet, détaille l'étude, « l'aide à domicile, qui emploie en 2019 plus de 171 000 salariés, subit une baisse de 1,8 % par rapport à 2018 ». A contrario, l'accueil de

jeunes enfants « est en hausse de 2,3 % sur un an (près de 44 000 salariés) ».

Quelle masse salariale ?

La masse salariale ainsi distribuée par les associations et fondations du secteur sanitaire et social s'établit à 25,2 milliards d'euros en 2019, soit 58 % des salaires du secteur privé non lucratif en France, tous champs confondus.

Quant à la répartition territoriale des effectifs, elle est concentrée sur six régions de métropole, qui comptent plus de 100 000 salariés chacune, à commencer par l'Île-de-France, en tête avec plus de 177 000 salariés.

À suivre en 2021...

Cette stabilité de l'emploi dans le secteur relève-t-elle du « calme avant la tempête ? », s'interroge pendant les auteurs de l'étude. En effet, « ces chiffres s'arrêtent à fin 2019 et donnent ainsi une photographie intéressante de la situation pré-covid 19 ».

Mais comment vont-ils évoluer en 2020 ? « Les maintiens de subvention et mécanismes de tarification constituent-ils un amortisseur de la crise économique naissante pour certaines structures ? » Et « faut-il s'attendre à une destruction massive d'emplois pour les autres, et à quelle échéance ? », s'inquiètent les analystes.

Il faudra donc, concluent-ils, « suivre l'évolution de l'emploi des structures qui, soit ont constitué la première ligne (...) soit ont connu plutôt une transformation de leurs activités et relations aux publics pendant le confinement (par exemple dans les accueils de jour, les centres sociaux), soit ont fermé totalement ou partiellement ».

Anne Simonot



Réserve sociale : une AES découvre le secteur des personnes âgées

Durant le premier confinement, les étudiants en travail social étaient invités à rejoindre la « réserve sociale » comme l'a fait Chloé, en cours de formation au DEAES.

En cours de formation chez Askoria Bretagne pour passer le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES), Chloé a confirmé sa vocation pendant le confinement lié à l'épidémie de covid 19, grâce à une expérience réussie en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Elle s'est engagée bénévolement dans le cadre de la réserve sociale, ouverte aux salariés et aux étudiants. « J'ai eu la chance de tomber dans un très bon établissement, il y avait suffisamment de renforts et une bonne ambiance ».

L'étudiante intervenait ainsi en appui de différents professionnels pour organiser des rendez-vous Skype avec les familles, aider l'animatrice pour les ateliers individuels avec les résidents, seconder l'ergothérapeute lors des séances de gym...

« J'apprécie la polyvalence du métier d'AES, c'est un métier où l'on peut tout faire, et cette expérience a confirmé ma vocation pour ce travail de contact humain ».

Dans le relationnel plus que le soin

Après un premier stage dans le secteur du handicap, où elle avait appris les soins et vers lequel elle pensait s'orienter, la future AES a même changé d'avis.

« La découverte du secteur des personnes âgées pendant le confinement a été un coup de cœur », confie-t-elle. « En Ehpad, on est plus dans le relationnel que dans

le soin ; en deux mois, j'ai noué des relations avec certains résidents et j'apprécie beaucoup ces échanges ».

La jeune femme a-t-elle eu le sentiment d'être bien préparée à cette mission ? « La formation d'AES m'a été très utile pour communiquer avec les personnes », estime Chloé, qui a choisi la filière « vie en structure collective » de ce cursus qui en compte deux autres : « vie à domicile » et « éducation inclusive » (pour les AESH).

« En revanche, je trouve qu'on n'est pas assez formés sur les médicaments », regrette-t-elle. « Or, sur le terrain, on fait souvent fonction d'aide-soignant, donc on est amené à donner des médicaments et, sans formation sur le protocole, on a plus de risque de se tromper ».

Faisant fonction d'aide-soignante

L'étudiante est d'autant plus exigeante qu'elle a payé la formation de sa poche : « Je n'ai pas obtenu la bourse de la région, j'ai débloqué mes heures de compte personnel de formation et j'ai dû emprunter 3 600 €. J'aurais pu trouver un employeur qui me paie la formation, mais je voulais être libre dans mes choix de stages ».

Un choix qu'elle ne regrette pas. Dès la fin du confinement, avant même d'avoir reçu son diplôme, elle a trouvé un CDD dans un Ehpad. « Après, j'aimerais évoluer vers un diplôme d'aide-soignante ».

Et pour la suite, la jeune professionnelle ne manque pas d'idées : « Dans la Creuse, ma région d'origine, j'aimerais créer une micro-entreprise d'interventions à domicile – soins, animation, jardinage – auprès de personnes isolées ».

Mariette Kammerer



Retour sur l'expérience d'une étudiante en confinement

Éducatrice spécialisée en formation, Manon a travaillé en intérim pendant le premier confinement, ce qui l'a amenée à se poser des questions sur sa future carrière.

Drôle d'année qui a bouleversé les plans et le calendrier des étudiants en travail social. Pour certains, cette période a même été l'occasion d'une véritable remise en question.

À 25 ans, Manon était en dernière année de formation au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Paris-Parmentier, quand a été déclarée la crise sanitaire liée à la pandémie de covid 19.

Un confinement sur le terrain

Pendant le confinement, elle a prêté main-forte aux professionnels du secteur social, en assurant des missions d'intérim en maison

d'enfants à caractère social (Mecs), en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et en centre d'hébergement d'urgence (CHU).

Outre la difficulté de missions de courte durée nécessitant de s'adapter très vite à des conditions de travail très différentes, elle a eu du mal à affronter cette réalité : « *J'intervenais sans masque, sans gants, je devais donc éviter les contacts, ce qui ne facilitait pas l'entrée en relation* ».

Des expériences contrastées

Les missions en Mecs se sont pourtant bien passées : « *On me confiait un petit groupe d'enfants et je faisais un atelier cuisine, du sport, du soutien scolaire* », raconte-t-elle. « *Il y avait un cadre éducatif, du matériel, de l'espace, bref des conditions normales, telles qu'enseignées en formation, donc j'étais bien préparée* ».

Mais l'expérience a été moins heureuse dans les structures pour

adultes : « *Là, on ne me demandait aucun accompagnement, seulement d'assurer une présence, de rester dans un bureau* », déplore Manon. « *En FAM, les résidents étaient dans leur chambre ; en CHU, ils avaient des demandes mais toutes les démarches administratives étaient gelées, les gens étaient déprimés et on ne pouvait rien leur proposer* ».

Mettre en place des activités

Sans se démotiver, l'étudiante a tenté de mettre en place des activités. « *J'ai organisé des ateliers CV, des groupes de parole avec les mères pour apaiser les tensions familiales, du soutien scolaire avec les enfants, des activités créatives* ».

Mais elle reste assez amère quant aux conditions de travail en CHU : « *On nous a fait intervenir dans des structures dépourvues de tout, il n'y avait pas de support éducatif, aucun matériel, pas de jouets ni d'espace pour les enfants, les résidents n'avaient même pas de savon* ».

Travailler dans un contexte d'urgence

Manon était pourtant aguerrie à un cadre équivalent puisque, n'ayant plus que son mémoire à valider, elle travaillait déjà dans un CHU en début d'année pour payer ses études. Mais, pour elle, « *la formation d'éducateur ne nous prépare pas à travailler dans un contexte d'urgence, dans des structures qui ne sont pas pensées pour ça, et sans aucun moyen* ».

Du coup, elle souhaite continuer à se former, « *par exemple sur le droit des étrangers, pour avoir une vraie base* ».

Mariette Kammerer



Travail social : l'apprentissage résiste dans les collectivités

L'apprentissage est l'une des voies d'entrée dans l'action sociale, y compris dans les collectivités territoriales telles que régions, départements ou communes.

Environ 8 000 jeunes sont actuellement en apprentissage dans la fonction publique territoriale (FPT), soit un peu plus de la moitié des apprentis du secteur public. Et près de la moitié d'entre eux sont engagés par des communes, en particulier de plus de 10 000 habitants.

Le domaine qui réunit le plus gros volume de ces apprentis, parmi plus de 200 métiers au sein de la FPT, est celui des services aux personnes (près de 30 %), pour l'aide à domicile, par exemple; pas moins de 16,1 % des contrats concernent l'action sociale.

Le nombre d'apprentis de la FPT a connu une forte progression (près de 30 %) dans les années 2015-2018 (sauf outre-

mer et en Corse). « En 2019, cette courbe s'est maintenue jusqu'à la crise liée à la covid 19, qui a imposé une pause », concède Hélène Rolland-Heurtebize, directrice de projet chargée de la préfiguration de la nouvelle compétence apprentissage à la direction générale du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Mais, « depuis la rentrée, on observe un redémarrage des projets d'intégration d'apprentis ».

Une compétence du CNFPT

Depuis la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le CNFPT est l'interlocuteur des collectivités publiques qui souhaitent accueillir des apprentis.

Il finance ainsi, à hauteur de 50 %, les frais de formation des apprentis (environ 6 000 euros annuels), l'autre moitié restant à la charge de la collectivité, soit au final un coût beaucoup plus élevé

pour l'employeur public que dans le secteur privé, qui a accès à des aides incitatives.

Jusqu'à la réforme de l'apprentissage en 2018, les collectivités bénéficiaient de financements des conseils régionaux qui prenaient en charge une grande partie sinon la totalité du coût de la formation des apprentis.

Un objectif de 7 000 apprentis par an

Malgré cet obstacle financier, nombre d'entre elles affichent l'ambition de rester présentes sur le terrain de l'apprentissage comme c'est le cas, par exemple, du département de Saône-et-Loire qui entendait passer, en 2020, de 12 à 50 apprentis (de niveau CAP à master 2), dans des services extrêmement variés.

Le CNFPT table sur un objectif de 7 000 nouveaux apprentis par an dans les prochaines années (contre seulement 5 000 en 2020, qui est un cas particulier, évidemment).

Près de 40 % de l'ensemble des apprentis préparent un diplôme supérieur au baccalauréat, une proportion qui s'accroît depuis plus de 10 ans. À l'inverse, la proportion de ceux qui sont en formation au CAP ou au BEP (43,2 % en 2018) est en baisse constante. Et seuls 18 % préparent un niveau bac ou équivalent.

Par ailleurs, les apprentis étaient âgés, en 2018, de 20,4 ans en moyenne, une montée en âge en progression constante (l'âge moyen était de 18,5 ans en 2003). Enfin, le taux de féminisation progresse, s'élevant à 46,5 % en 2018 contre moins de 40 % en 2003.

Sophie Le Gall



Formations sociales : quand les usagers deviennent formateurs

Depuis plusieurs années, des centres de formations en travail social font intervenir dans leur cursus des personnes accompagnées.

Depuis cinq ans, à l'Institut de formation en travail social (IFTS) d'Échirolles (Isère), des personnes accompagnées interviennent devant les étudiants, dans le cadre d'un module sur la précarité. D'abord réservée aux formations d'assistant de service social et de cadre du secteur social et médico-social, cette opération a ensuite été généralisée à toutes les formations initiales.

« Cela doit permettre aux étudiants de mieux comprendre les problèmes et les solutions d'accompagnement de ce public-là, dans le but d'améliorer leur posture professionnelle », explique Samuel Garnier, responsable pédagogique à l'IFTS. « Les sensibiliser à la réalité de ces personnes doit les aider à être dans

l'écoute et la bienveillance », à éviter les projections pour « ne pas penser à leur place »

Non-recours aux droits

Le module sur la précarité a été coconstruit avec le collectif « Soif de connaissance », qui réunit des personnes accompagnées en situation de précarité, des formateurs, des responsables de structures et des chercheurs de l'Odenore, l'Observatoire du non-recours aux droits.

« Ce module réunit et relie trois questions importantes : la précarité, qui était peu traitée en formation, le non-recours aux droits, qui questionne beaucoup les professionnels, et la participation des usagers, souvent difficile à mettre en œuvre. »

Divers supports de formation

Ces thèmes sont développés sur trois journées, animées avec divers outils d'animation et de formation : photo-langage, théâtre-

forum, études de cas, débats mouvants...

Participation et spontanéité

« Les personnes accompagnées peuvent dire : on n'a pas besoin de vous, on n'attend pas tout des professionnels », poursuit le responsable pédagogique de l'IFTS. « Cela amène du débat, on essaie de comprendre pourquoi la participation ne prend pas toujours, pourquoi personne ne vient au conseil de vie sociale en CHRS. »

Les personnes accompagnées sont rémunérées pour la préparation et pour l'animation des formations. « Cela représente beaucoup de jours si on veut garder des petits groupes », remarque Samuel Garnier. « Or les personnes accompagnées doivent garder une spontanéité, ne pas avoir le même discours que les formateurs ».

Echanges de points de vue

Dans quelle mesure ces interventions peuvent-elles faire évoluer la pratique des travailleurs sociaux ? « Les personnes accompagnées amènent des bonnes et des mauvaises situations, des choses à garder et d'autres à changer. Ce qui revient souvent, ce sont des phrases qui blessent, la première rencontre qui dissuade de revenir, le fait de se sentir considéré comme un numéro »...

Ces échanges permettent de confronter des points de vue et d'avancer ensemble. « Les personnes accompagnées se rendent compte aussi des contraintes des travailleurs sociaux, de la charge de travail », conclut le formateur. « Faire connaissance permet de renforcer la relation de confiance, alors qu'il y a beaucoup de méfiance au départ ».

Mariette Kammerer



Les assistants sociaux, « maillon essentiel » de la protection de l'enfance

Les assistants de service social sont très mobilisés dans le domaine de la protection de l'enfance, constate l'Anas dans une étude auprès de ses adhérents.

Dans le domaine de la profession de l'enfance, la grande majorité des assistants de service social sont « expérimentés et stables dans leur fonction » : ils exercent cette profession et occupent le même poste depuis plus de cinq ans, rapporte en effet l'Association nationale des assistants de service social (Anas) dans une étude rendue publique en janvier 2020.

Cette enquête a été menée en 2018 afin de réaliser « un état des lieux des préoccupations et des atouts » de ces professionnels dans le champ de la protection de l'enfance.

Sans surprise, les départements étant chefs de file de la protection

de l'enfance, ils sont parmi les principaux employeurs des ASS œuvrant dans ce domaine (à plus de 40 %), devant les associations (18 %). Par ailleurs, la majorité des répondants occupent un poste en polyvalence de secteur (37 %).

Cela dit, pour la quasi-totalité des professionnels sondés, la protection de l'enfance est la plus prioritaire de leurs missions (plus de 94 %) et la majeure partie d'entre eux ont « déjà transmis des informations préoccupantes concernant une situation de mineur en danger ou en risque de l'être aux services d'un département ».

Héritage professionnel

La transmission d'informations préoccupantes (IP) est d'ailleurs un acte relativement courant : plus de la moitié des ASS l'ont fait au cours des 12 mois précédant l'enquête (52 %), et même plus de six sur dix si l'on étend la durée d'observation à deux ans (64 %).

C'est bien la preuve, pour l'Anas –, alors que la protection de l'enfance n'est pas censée être prépondérante dans les missions des assistants sociaux – qu'ils « s'emparent pleinement du sujet et apparaissent comme un maillon essentiel de la chaîne de la protection de l'enfance ».

Un cadre mouvant

Leur mobilisation sur le sujet ne dispense pas les assistants sociaux de douter de leur positionnement : seuls 13 % des sondés, par exemple, déclarent disposer « d'indicateurs fiables pour mesurer le danger ».

En outre, « au doute et à l'incertitude technique, s'ajoute le cadre législatif et administratif mouvant du secteur de la protection de l'enfance », souligne l'Anas, en rappelant les réformes importantes qu'ont été pour les travailleurs sociaux les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 mais aussi les plans de lutte engagés depuis 2017 contre les violences faites aux enfants.

Confiance entre pairs

« Cette effervescence continue des politiques publiques (...) contraint aussi les ASS à s'adapter en permanence », mais ils ne s'en déclarent pas stressés, révélant ainsi « un fort niveau de professionnalisme ».

Enfin, « la confiance accordée aux collègues apparaît comme un élément essentiel » car c'est vers leurs pairs, « membres de l'équipe sociale ou pluridisciplinaire », que se tournent en premier les assistants sociaux en cas de difficultés. L'Anas plaide ainsi pour une meilleure reconnaissance de leurs « compétences de conseil technique ».

Anne Simonot



Les TISF, des travailleurs sociaux qui gagnent à être (re)connus

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) trouvent facilement un emploi... mais leurs compétences sont parfois sous-estimées.

Avec 18 places seulement par promotion – contre une certaine pour les éducateurs spécialisés ou près de soixante pour les assistants de service social –, les techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) formés à l'Institut régional du travail social de Nouvelle-Aquitaine n'ont aucun mal à trouver un emploi une fois leur diplôme en poche.

« La plupart sont embauchés sur leurs terrains de stage », observe Carole Bonneau, cadre pédagogique. « Pour les autres, comme nous sommes très sollicités par les employeurs, nous les mettons en relation ».

Pas assez de candidats

Pour Pôle emploi, le métier de TISF n'est pas en tension. Des

employeurs, pourtant, affichent un certain découragement. « Il y a peu de diplômés, et les conditions d'emploi – temps partiel, déplacements, rémunération... – ne sont pas très attractives », concède Geoffroy Verdier, directeur de l'association ADT 44, à Nantes.

Son service d'aide familiale compte 70 postes de TISF. Certains sont occupés par des éducateurs ou des assistants de service social faisant fonction. « À condition de ne pas les cantonner à des tâches d'exécution, ils peuvent y trouver leur compte. Mais ne restent jamais très longtemps ».

Des compétences sous-estimées

Comment expliquer un tel manque de popularité pour ce métier? Héritier des travailleuses familiales de l'après-guerre, il pâtit d'une image vieillotte. Qui, en pratique, le cantonne dans une niche d'activité: le travail auprès des

familles, à domicile, proposé par les caisses d'allocations familiales ou d'assurance maladie, ou prescrit dans le cadre de la protection de l'enfance.

Le référentiel du diplôme d'État de TISF (DETISF) prévoit pourtant un champ d'action beaucoup plus large: des interventions « au domicile, dans l'environnement proche ou en établissement », auprès de familles mais aussi de toutes « les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, âgées, malades ou handicapées ».

Convaincre les employeurs

Les employeurs, note Carole Bonneau, en sont les premiers surpris. « Quand nous démarchons les maisons d'enfants à caractère social ou les centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour trouver des terrains de stage, il faut toujours commencer par vendre l'étendue des compétences des TISF ».

Une méconnaissance pouvant conduire à des situations absurdes – comme ce centre parental préférant aux TISF les moniteurs-éducateurs, pourtant peu formés sur la petite enfance et la parentalité.

Une identité professionnelle à fixer

Les nouvelles générations, observent cependant la cadre pédagogique de l'IRTS de Nouvelle-Aquitaine, ont à cœur de « défendre leur métier » et revendiquent une identité professionnelle qui n'a rien à envier aux autres métiers du travail social. Ils mettent donc en avant leurs compétences, leur parcours – souvent issu de la reconversion – et leur motivation.

Clémente Dellangnol



Diplôme d'AES : la spécialité « domicile » toujours à la peine

Si le DE d'accompagnant éducatif et social manque d'attractivité, c'est surtout vrai pour sa filière « domicile » dont les effectifs ont fondu entre 2010 et 2018.

En 2016, le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES) a remplacé les DE d'aide médico-psychologique (DEAMP) et d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) pour relancer ces métiers en simplifiant la formation.

Cette réingénierie n'a pas suffi à changer la donne puisque le nombre d'inscrits en première année, pour ces trois diplômes confondus, est passé de 14 100 à 9 700 entre 2010 et 2018, selon des chiffres de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Décrochage du domicile

Cette érosion concerne, pour l'essentiel, les étudiants se destinant au travail à domicile, dont les

effectifs ont été divisés par quatre sur la même période, en passant de 6 000 à 1 500.

Pas moins de 16 % des inscrits en première année spécialité « domicile » du DEAES l'ont ainsi interrompue en cours de formation, une proportion deux fois plus élevée que dans les deux autres filières : 8 % pour la spécialité « établissement » et 7 % pour « éducation inclusive ».

Un manque de lisibilité

« La fusion du DEAMP et du DEAVS et le changement d'appellation ont créé un trouble chez les candidats qui se demandent s'il s'agit d'un nouveau métier », indique Marie-Christine Thumser-Henner, responsable du pôle médico-social de proximité, chargée de la formation des AES à l'IRTS de Lorraine. De ce fait, « le cursus d'AES souffre d'un manque de lisibilité ».

Résultat ? « Nous rencontrons beaucoup de difficultés pour recruter des candidats pour la

spécialité « domicile », y compris auprès des demandeurs d'emploi. Nous avons déjà été contraints d'annuler des sessions de formation », reconnaît-elle.

Pourquoi une telle désaffection pour cette filière ? Première explication : être titulaire du DEAES n'est pas obligatoire pour exercer à domicile.

Le métier requiert pourtant de nombreuses compétences (connaissance du cadre institutionnel, des publics, des pathologies, savoir travailler en équipe en associant les familles, maîtrise d'outils et de techniques...).

Mais « les employeurs forment peu au DEAES, beaucoup préfèrent opter pour la validation des acquis de l'expérience pour qualifier leur personnel et passer par des titres professionnels », note Marie-Christine Thumser-Henner.

Des passerelles entre secteurs

Autre raison avancée : les conditions de travail de l'aide à domicile sont souvent considérées comme plus difficiles qu'en établissement (qui offre davantage de temps complet, avec moins de déplacements et d'isolement professionnel...). Conséquence : il n'est pas rare que des personnes exerçant à domicile et préparant le DEAES soient attirées par la filière « structure ». Et ce, d'autant plus que les passerelles entre spécialités ont été facilitées avec la création du DEAES.

« L'un des objectifs de la réforme de la formation était de favoriser la mobilité professionnelle des salariés », confirme Marie-Christine Thumser-Henner. Mais cette mobilité se fait donc au détriment du domicile alors que le secteur affiche un fort potentiel de recrutement.

Aurélien Vion



Maîtresse de maison : un métier atypique de l'accompagnement

Derrière le terme un peu désuet de « maîtresse de maison », se cache une fonction à géométrie variable, entre accompagnement social, animation et intendance.

Comme son nom l'indique, le maître ou la maîtresse de maison est la personne responsable des tâches quotidiennes pour la bonne tenue d'un établissement social ou médico-social tel qu'une maison d'enfants à caractère social (MECS), une pension de famille, un foyer de vie, etc.

Cette fonction méconnue peut englober un large éventail de missions allant de l'accueil du public accompagné à l'intendance en passant par l'animation des lieux.

Avec une dimension sociale

Maîtresse de maison dans un centre d'hébergement pour

femmes avec enfants victimes de violences intrafamiliales, géré par l'association AUVM, Sophie Jamis, 50 ans, remplit ainsi, en plus de la gestion des stocks (nourriture, vêtements) ou du ménage des parties communes, une véritable fonction sociale d'écoute des personnes accueillies, sous la responsabilité et en complémentarité avec le travail des référentes sociales de la structure.

« Présente sur les lieux de 12 h à 20 h, je suis disponible pour les dames au fil de la journée afin de répondre à leurs besoins, comme les aider à remplir un papier administratif », témoigne-t-elle. *« Je vais repérer leurs difficultés, par exemple avec un enfant, et je pourrai en discuter avec le reste de l'équipe pour trouver des solutions ».*

Dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la maîtresse de maison – également appelée « responsable d'héberge-

ment » – peut ne pas être en contact direct ou constant avec le public mais plutôt avoir un rôle de management.

Encadrant notamment le personnel de ménage, elle sera chargée de la gestion des plannings et aura davantage de tâches administratives. Ce type de poste est souvent occupé par d'anciens aides-soignants ou agents de service hospitalier (ASH).

Une formation certifiante

Si le CAP « petite enfance » ou le BEP « carrières sanitaires et sociales » représentent une bonne base pour exercer ce métier, il est en plus prévu, depuis 2003, une formation certifiante (de 203 heures), articulée autour d'un tronc commun avec celle de surveillant de nuit, accessible sans diplôme.

Une formation particulièrement indiquée pour les personnes qui choisiraient de se reconvertir dans ce métier après une expérience dans l'hôtellerie grand public, par exemple.

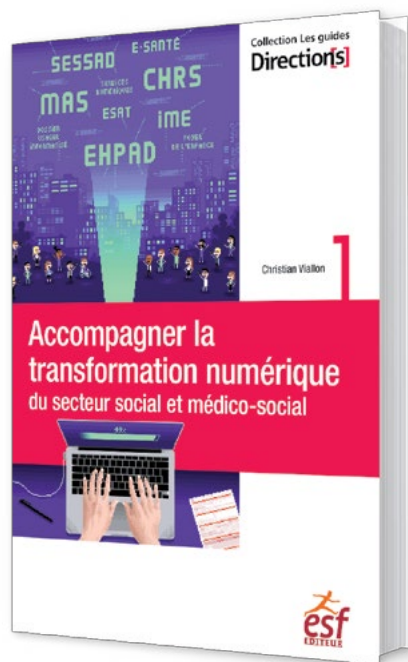
Des qualités relationnelles

Pour sa part, Sophie Jamis ne possède pas de diplôme du secteur social ou médico-social ; elle estime qu'elle doit à « son expérience de vie » de pouvoir occuper cette fonction.

Le métier de maîtresse de maison nécessite, selon elle, d'« être organisée » pour ne pas se laisser déborder par le quotidien, mais aussi de « savoir s'adapter aux situations d'urgence », compte tenu de la fragilité des publics et de « pouvoir faire preuve à la fois d'empathie et de recul sur les situations ».

Sophie Le Gall

ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE dans le secteur social ou médico-social



« Accélérer le virage numérique » : l'ambition du gouvernement portée à travers une feuille de route s'adresse non seulement aux professionnels du champ sanitaire mais aussi à ceux du secteur médico-social et social.

Cette feuille de route concerne toutes les organisations. Elles n'ont désormais plus le choix de s'adapter à la numérisation des pratiques (à l'échelle de chaque individu) mais aussi des usages (d'ordre collectif). La crise provoquée par l'épidémie de Covid-19 n'a fait que confirmer cette évolution.

Réussir la transformation numérique du secteur social et médico-social ne s'improvise pas. Et la stratégie à élaborer ne se délègue pas ; elle relève de la responsabilité de chaque dirigeant. Pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, ce guide opérationnel propose :

- une réflexion sur le sens et la portée de la transformation numérique ;
- des conseils en adéquation avec la stratégie gouvernementale ;
- une méthode pas à pas pour que chaque structure puisse élaborer sa feuille de route du système d'information ;
- une étude détaillée du dossier de l'utilisateur informatisé.

■ **Christian VIALLON**
200 pages

 www.esf-editeur.fr

BON DE COMMANDE

À retourner complété sous enveloppe affranchie aux Éditions Législatives / ESF Éditeur
80, avenue de la Marne - 92546 Montrouge Cedex / Tél. 01 40 92 36 36 / Fax 01 40 92 36 63 / info@esf-editeur.fr

TITRE DE L'OUVRAGE	Prix TTC*	Quantité	TOTAL TTC
Accompagner la transformation numérique du secteur social et médico-social (086421)	17,00 €	_____	_____, ____ €
	Frais de port**		1,00 €
	TOTAL		_____, ____ €

Mode de règlement:

- Par chèque joint, à l'ordre des Éditions Législatives / ESF Éditeur
 À réception de facture
 Par virement ce jour au compte LBP Paris 6070-92N

* TVA de 5,5%. ** DOM/TOM et étranger : 5,69 € HT de frais de port.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que les informations saisies fassent l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des demandes, commandes et abonnements et à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale en conformité avec vos centres d'intérêt. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à : droitsrgpd@lefebvre-sarrut.eu Pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité : <http://www.editions-legislatives.fr/politique-de-confidentialite-et-de-traitement-des-donnees-personnelles>

VPAS030

Société / Organisme : _____
Nom / Prénom : _____
Fonction : _____
Adresse : _____
Tél. : _____ Fax : _____
Email : _____
N° de TVA intracommunautaire : _____

Date, signature :

--



Formation : s'y retrouver dans la nomenclature des diplômes

Le diplôme d'éducateur spécialisé est-il de niveau II, III ou 6 ? Et si c'était tout cela à la fois ? Explications sur la classification des certifications.

À quoi sert de classer les diplômes par niveaux ? Tout simplement à « indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel », explique l'administration publique. Cette classification peut ainsi, comme c'était le cas de la nomenclature en vigueur depuis 1969, se baser sur la progression des diplômes de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (nombre d'années après le bac) ou, comme c'est le cas aujourd'hui, définir « les niveaux de qualification selon une logique de savoirs et de compétences acquis ».

Cette classification peut ainsi, comme c'était le cas de la nomenclature en vigueur depuis 1969, se baser sur la progression des diplômes de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (nombre d'années après le bac) ou, comme c'est le cas aujourd'hui, définir « les niveaux de qualification selon une logique de savoirs et de compétences acquis ».

Formation professionnelle

Un nouveau cadre national des

certifications professionnelles a en effet été créé, en 2019, en application de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, dans le volet « La formation professionnelle tout au long de la vie ».

Il « définit le niveau de qualification associé à chaque certification professionnelle en fonction de critères de gradation des compétences nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles », précise le code du travail.

Un cadre à huit niveaux

À l'instar du cadre européen, ce cadre comprend huit niveaux de qualification (contre cinq dans la nomenclature de 1969), correspondant aux compétences associées, en lien avec le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

« Le niveau 2 est toutefois le premier niveau de maîtrise de compétences relatives à l'exercice d'un métier », souligne le RNCP, « le niveau 1 correspondant à la maîtrise de savoirs de base pou-

vant contribuer à l'exercice d'une activité professionnelle ».

Quant aux niveaux 7 et 8, les plus élevés, ils attestent de capacités « à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, et à résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation ».

Une nomenclature inversée

Alors que la nomenclature de 1969 classait les diplômes à l'inverse de leur niveau de qualification (le niveau I, en chiffre romain, correspondait à la qualification la plus élevée), le nouveau cadre les ordonne de façon plus logique (le niveau 1, en chiffre arabe, est le plus faible). Un bon point de repère est le bac, qui reste au niveau 4 (anciennement IV).

Reste que la nouvelle nomenclature est encore peu utilisée au quotidien, au contraire de celle de 1969, bien connue des professionnels et plus immédiatement compréhensible sans malentendu. Mieux vaut donc garder à l'esprit cette distinction quand on évoque le niveau d'un diplôme.

Surtout lorsqu'il s'agit d'un diplôme du travail social concerné par la réforme entrée en vigueur en 2018 : le DEES, par exemple, précédemment de niveau III passe ainsi au niveau II pour les diplômés à partir de 2021, c'est-à-dire... au niveau 6 du nouveau cadre.

Anne Simonot



Formations sociales : devenir assistant de service social

Pour exercer le métier d'assistant de service social, l'un des plus emblématiques du travail social, il faut obtenir le DEASS après trois ans de formation.

Depuis sa dernière réforme, en 2018, le diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) est reconnu au grade licence (niveau II).

Il est obtenu au terme d'une formation de trois ans, comprenant un socle commun avec quatre autres diplômes du travail social : les DE d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé et de conseiller en économie sociale familiale (CESF).

« On peut résumer le socle à l'acquisition de savoirs qui sont communs à tous ces diplômes », schématise Thierry Delamare, responsable de formation à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de « savoir être, savoir analyser et

poser des diagnostics sociaux sur des individus et des territoires, savoir communiquer en réseau et tisser des partenariats et, enfin, savoir partager ».

Focus sur les pratiques

Par ailleurs, poursuit le formateur, « la réforme du diplôme en 2018 a aussi permis de réactualiser l'enseignement de certaines pratiques telles que la prévention de la violence, qui inclut maintenant explicitement les violences conjugales, ou la résorption de la fracture numérique ».

Accessible via Parcoursup, la formation se répartit en 1740 heures de cours théoriques et 1820 heures de stages pratiques (soit 52 semaines) et s'accompagne d'un « mémoire de pratique professionnelle », travail de recherche orienté vers l'analyse de terrain.

« Les étudiants s'y attendent dès la première année, en se voyant confier des interventions au lieu d'un simple travail d'observation, et en nourrissant leur réflexion

pour la préparation du mémoire », explique Thierry Delamare.

English spoken

Le cursus comprend aussi des recherches-actions avec des partenaires institutionnels (collectivités territoriales, par exemple), tandis que les cours théoriques s'ouvrent de plus en plus à la « participation des personnes accompagnées ».

Par ailleurs, « dès la deuxième année, les étudiants disposent d'un programme international pour effectuer leur stage à l'étranger », indique Thierry Delamare, avec Erasmus+ en Europe.

De fait, une langue étrangère est aujourd'hui obligatoire pour passer le DEASS. L'anglais se taille la part du lion car « il est utilisé pour l'accueil des migrants et des primo-arrivants, et permet aussi de tisser des passerelles avec l'université », avance Jacqueline Grébert, formatrice à l'Institut méditerranéen de formation et recherche en travail social (IMF) à Marseille, et membre de l'Association nationale des assistants de service sociale (Anas).

Le travail social 2.0

Un enseignement numérique s'invite, enfin, dans le troisième domaine de formation (communication professionnelle en travail social), autant pour maîtriser les outils professionnels que pour avoir la capacité d'assister les publics dans leur vie électronique.

« Le travail social ne peut plus se passer du numérique, tant pour assurer une médiation numérique pour aider les publics que pour travailler à la prévention des risques, par exemple pour la confidentialité de données », assure en effet Jacqueline Grébert.

Stéphane Bardinet



Formations sociales : en savoir plus sur le DEES

On ne s'improvise pas éducateur spécialisé, métier « canonique » du travail social, qui requiert un diplôme d'État. En quoi consiste la formation ? Tour d'horizon.

Accessible dès le bac, le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) est reconnu au niveau licence (bac +3), depuis sa réforme en 2018 – comme les DE d'éducateur de jeunes enfants (EJE), d'assistant de service social et d'éducateur technique spécialisé, et enfin de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) depuis la rentrée 2020.

Tous ces diplômes partagent d'ailleurs un même socle de compétences, pour créer « *une culture commune propre à favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux* ».

À Bordeaux, par exemple, « *le premier semestre est commun à tous les étudiants* » des différentes

filières, explique Didier Barnabé, responsable de la formation éducateur spécialisé à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine, « *pour l'accompagnement social et éducatif spécialisé et pour l'implication dans les dynamiques partenariales* », qui sont deux des quatre domaines de compétences (DC) de la formation.

Une formation de terrain

La formation au DEES comprend, sur trois ans, des enseignements théoriques (1 450 heures) et pratiques (2 100 heures), soit 60 semaines de stage réparties sur la durée du cursus.

Outre l'accompagnement social et éducatif spécialisé et l'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles, les deux autres DC à acquérir sont la conception et la conduite de projet éducatif spécialisé et la communication professionnelle.

La proximité avec le terrain est fondamentale pour apprivoiser les pratiques auprès des publics

accompagnés, en stage bien sûr, mais aussi au cours des enseignements théoriques. À l'IRTS Aquitaine, « *nous faisons, par exemple, venir pendant les cours une mère et son enfant handicapé sur une journée, des personnes autistes Asperger ou une association de famille d'enfants autistes* », illustre Didier Barnabé.

Bureautique et anglais

Indispensable dans la pratique professionnelle, l'usage de l'outil informatique occupe aussi une place importante dans le DEES. « *Nos cours sur les technologies s'adosent au travail éducatif – pour l'usage de tablettes avec des autistes ou en lien avec l'association Emmaüs Connect* », souligne le formateur. Mais « *le gros de l'effort porte sur la bureautique, car beaucoup d'étudiants ne sont pas à l'aise avec la mise en page ou les notes de bas de page requises pour leur mémoire* ».

Des cours de langue étrangère sont aussi au programme : c'est un atout précieux au contact de publics non francophones. Sans surprise, l'anglais s'impose largement.

Aller étudier à l'étranger

De même, les étudiants ont tout intérêt à profiter de la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger, dans l'Union européenne avec Erasmus+, ou hors des frontières de l'Europe, si leur centre de formation a passé des accords internationaux avec des structures équivalentes.

L'année dernière, « *pour le stage d'été, une vingtaine d'étudiants sont partis à l'étranger en Afrique, au Pérou, au Laos ou encore au Vietnam* », rapporte ainsi Didier Barnabé, pour l'IRTS Aquitaine.

Stéphane Bardinet



Formations sociales : découvrez les facettes du métier d'EJE

La préparation au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (EJE) est exigeante. Pas étonnant car elle prépare à un métier plus complexe qu'il n'y paraît.

« Les futurs élèves sont parfois focalisés sur la relation individuelle avec le tout-petit. Mais l'enfant vit avec ses parents, dans la société. De ce fait, l'approche [du métier d'EJE] est bien plus large qu'ils ne l'imaginent », explique Martine Gomas, responsable de la formation au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) à l'Institut régional du travail social (IRTS) Paris Ile-de-France.

En effet, le cursus « englobe, notamment, des problématiques liées à la famille, à la précarité ou encore à la migration et impliquant pour les EJE une collaboration avec d'autres professionnels dans d'autres institutions pour soutenir un accueil éducatif et inclusif ».

D'où ce premier conseil : « Avant de vous lancer la formation, rencontrez des étudiants et des professionnels pour avoir une idée de ce métier conforme à la réalité ».

Socle commun du travail social

La formation, accessible aux bacheliers, s'articule en 3 600 heures réparties comme suit : 1 500 heures de cours théoriques et 2 100 heures de périodes pratiques sur trois ans, soit six semestres au terme desquels est délivré un diplôme d'État de niveau II (grade licence).

« Le cursus comporte notamment un socle commun à tous les futurs travailleurs sociaux de même niveau, avec l'objectif de faire émerger un langage partagé, de faciliter la compréhension du métier de ses futurs partenaires dans une logique de coopération », précise Martine Gomas.

Plus spécifiquement, il prépare à la maîtrise de quatre domaines de compétences :

- accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille ;
- action éducative en direction du jeune enfant ;
- travail en équipe professionnelle et communication professionnelle ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux.

Des compétences multiples

« Plus généralement, la formation a pour but de permettre aux futurs EJE de développer des compétences multiples, tant sur la relation individuelle avec les enfants que le travail en équipe ».

Quant à l'évaluation, elle contient des écrits et des oraux. « Il est nécessaire d'apprendre à argumenter, à participer à une réflexion collective, mais aussi à communiquer avec les familles. D'où des travaux de groupes et des exposés collectifs au cours de la formation ».

Conforter son projet professionnel

Crèches, maisons d'enfants à caractère social, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)... Quelque 25 000 EJE exercent leur métier dans des contextes très différents. Le cursus est donc ponctué de cinq périodes de formation pratique, stages professionnels destinés à approfondir la compréhension par les élèves de leur futur environnement de travail.

« Ce sont des moments de découverte, permettant d'élargir le regard des étudiants. Il faut en profiter pour se familiariser avec différents types d'établissements et de services et se confronter à des problématiques diverses », recommande enfin Martine Gomas.

Jean-Marc Engelhard



Formation au métier de CESF : une année très pratique

Accessible après un BTS en économie sociale familiale ou par VAE, le diplôme de CESF se prépare en un an, avec une grande place donnée à la formation pratique.

Accessible après un BTS en économie sociale familiale ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE), le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (CESF) est reconnu au niveau II (grade licence), depuis la rentrée 2020.

Sa préparation comprend 540 heures de formation théorique et 560 heures de formation pratique (soit 16 semaines), avec un programme en quatre axes : le conseil et l'expertise à visée socio-éducative dans la vie quotidienne, l'intervention sociale, la communication professionnelle (avec une langue vivante étrangère) et l'implication dans les dynamiques interinstitutionnelles, les partenariats et les réseaux.

Directement après le BTS ESF

« La plupart des étudiants s'y inscrivent directement après l'obtention du BTS », selon Dalila Mechaheb, responsable de la formation CESF à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Paris Ile-de-France.

« Pour autant, cette formation ne doit pas être considérée comme une troisième année, mais comme une année spécifique », précise-t-elle. En effet, « alors que le BTS est avant tout un cursus académique, la formation au diplôme de CESF permet d'appréhender le travail social, d'acquérir une expertise de la relation sociale et une posture réflexive ».

Logique de professionnalisation

Un changement d'autant plus marqué pour ceux qui, après deux ans de BTS dans le cadre scolaire du lycée, s'inscrivent dans un IRTS, où enseignants et formateurs ont tous une expérience

professionnelle de terrain, et où la pédagogie s'inscrit dans une logique de professionnalisation.

À l'IRTS Paris-Ile-de-France, cette orientation professionnelle commence dès la rentrée : « En groupes, les étudiants mènent une enquête de terrain auprès de CESF en exercice, afin de mieux définir les contours de leur futur métier », indique Dalila Mechaheb.

Mises en situation et jeux de rôle

« La découverte du travail social se fait notamment autour de mises en situation professionnelle et de jeux de rôle », poursuit-elle. « C'est une pédagogie impliquant de s'exposer, de s'engager, d'être dans l'interaction et l'échange avec les autres étudiants et les intervenants ».

Un cursus en contact avec le public

« À la différence des stages courts effectués en BTS, durant la préparation du diplôme de CESF, les étudiants sont en contact avec le public », indique encore Dalila Mechaheb. Une véritable opportunité, donc, pour vivre pleinement la découverte du terrain, à des fins professionnelles, et pas seulement dans l'objectif de récolter des informations pour constituer son rapport de stage.

Enfin, il est possible de partager sa période de formation pratique entre deux structures mais la responsable de formation de l'IRTS Paris Ile-de-France recommande, cependant, de s'en tenir à un seul. « Pour s'inscrire dans la durée », souligne Dalila Mechaheb.

Un conseil d'autant plus facile à suivre que, pour les futurs CESF, décrocher un stage relève parfois du parcours du combattant...

Jean-Marc Engelhard



Formations sociales : comment devenir moniteur-éducateur

Comment devenir moniteur-éducateur ? Quelle est la formation ? Quels sont les contours de ce métier, proche de celui d'éducateur spécialisé ?

Les moniteurs-éducateurs sont rarement au chômage. « C'est une filière qui a une excellente employabilité », assure Blandine Dault, responsable de formation moniteur-éducateur à l'IRTS de Nouvelle-Aquitaine.

Ces professionnels travaillent majoritairement dans des établissements médico-sociaux « tels que les internats, foyers, établissements et services d'aide par le travail, maisons d'accueil spécialisées, instituts médico-éducatifs », explique la direction générale de la cohésion sociale (DGCS, ministère des Solidarités et de la Santé).

Patience et équilibre

S'engager dans cette voie requiert un certain nombre d'apti-

tudes telles que la disponibilité, l'investissement personnel, la recherche du contact humain, la patience, l'attention, l'ouverture d'esprit, le bon équilibre émotionnel et le sens pratique.

Un métier proche de l'éducateur spécialisé

De fait, le métier de moniteur-éducateur est un métier de terrain, proche de celui de l'éducateur spécialisé mais à un niveau de qualification moindre : accessible aux candidats sans le bac, la formation au diplôme d'État de moniteur-éducateur (DEME) est plus courte que celle qui mène au DEES (deux ans contre trois).

« C'est un métier d'accompagnement de publics divers – enfants, adolescents, personnes âgées... – en difficulté sur le plan social, éducatif ou du handicap », explique Blandine Dault. Et cette intervention « s'effectue au plus près des personnes, en s'appuyant sur les actes de la vie quo-

tidienne (repas, animation, sortie, activité physique...) ».

Une formation très pratique

Ce qui explique que la formation au DEME (de niveau IV) comprenne de nombreuses heures pratiques, en stage : 980 heures pour 950 heures de cours théoriques, couvrant quatre domaines de compétences.

Le plus important (400 heures) concerne l'accompagnement social et éducatif spécialisé, avec des enseignements centrés sur la connaissance des publics et de leurs problématiques.

« Les étudiants vont développer des compétences sur la psychologie, les différentes formes de handicap, la psychopathologie, la sociologie, l'anthropologie... », illustre Blandine Dault.

Conduire un projet éducatif

Le deuxième domaine de compétences concerne la participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé.

Les futurs moniteurs-éducateurs doivent en effet être en mesure, à l'issue du cursus, « d'observer la personne dans son environnement, d'en rendre compte et de participer à l'élaboration de son projet de vie », précise la formatrice.

« Durant leur formation, ils vont apprendre à construire une posture d'étayage et de repère pour les publics accompagnés », complète-t-elle. La formation comprend, enfin, des modules qui ont trait au travail en équipe pluriprofessionnelle et à l'implication dans les dynamiques institutionnelles.

Emmanuelle Chaudieu



Accompagnant éducatif et social : un diplôme, trois filières

Que ce soit à domicile, en établissement ou à l'école, tous les métiers de l'accompagnement ont leur formation : le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

Créé en 2016, en fusionnant le DEAVS et le DEAMP, le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DEAES), de niveau V, est un gage de compétences dans tous les métiers de l'accompagnement.

Pour l'employeur, le DEAES garantit la professionnalisation du salarié recruté, qui peut pour sa part prétendre à un certain niveau de rémunération, dans un secteur où les salaires dépendent beaucoup des conventions collectives.

Accès à la formation

Aucun diplôme n'est exigé pour suivre la formation mais les candidats doivent passer une épreuve écrite d'admissibilité, suivie d'une épreuve orale d'admission.

Il est possible de bénéficier d'une dispense de l'épreuve écrite si l'on est titulaire d'un diplôme de niveau IV (baccalauréat, brevet professionnel...) ou de certains diplômes du secteur social et médico-social (DE d'assistant familial ou d'aide-soignant, BEP « carrières sanitaires et sociales », BEPA « service aux personnes », CAPA « services en milieu rural », etc.), pour accéder directement à l'oral devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Motivation pour la profession

« Nous vérifions l'aptitude et la motivation du candidat pour la profession », explique Marie-Christine Thumser-Henner, responsable du pôle médico-social de proximité, en charge de la formation des AES à l'Institut régional du travail social (IRTS) de Lorraine.

Accompagner des personnes vulnérables, âgées ou handicapées requiert en effet un certain

nombre d'aptitudes : « Des qualités relationnelles, bien sûr, mais aussi de la patience, de l'empathie, de l'ouverture, de la curiosité, le sens des responsabilités et la capacité à travailler en équipe ».

Une formation très pratique

Le cursus se déroule sur une période de 12 à 24 mois et comprend 504 heures d'enseignement théorique et 840 heures de stage pratique, réparties en quatre domaines de formation :

- Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;
- Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;
- Coopérer avec l'ensemble des professionnels ;
- Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

Des passerelles entre les métiers

Les enseignements du DEAES comportent enfin un socle commun et trois spécialités, correspondant aux champs d'intervention possibles des AES :

- Accompagnement de la vie à domicile ;
- Accompagnement de la vie en structure collective (par exemple, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou en instituts médico-éducatifs) ;
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire : pour les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Mais la plupart des étudiants s'orientent vers la filière « établissement ».

Aurélien Vion



Médiateur familial : apprendre à gérer les conflits

Se présenter comme professionnel de la gestion de conflits n'a rien d'évident et nécessite une solide formation. C'est l'objet du diplôme de médiateur familial.

S'il n'est pas obligatoire, le diplôme d'État de médiateur familial (DEMF), créé en décembre 2003, de niveau II, est fortement recommandé pour exercer cette profession.

D'abord, parce qu'il est requis pour travailler dans un service de médiation conventionné par les caisses d'allocations familiales (CAF) qui figurent parmi les principaux employeurs des médiateurs.

Les bases de la médiation

Et, aussi, parce qu'il permet, en 490 heures de formation théorique, d'acquérir les bases des techniques de médiation (315 heures), tout en intégrant un solide bagage en droit, en psychologie et en sociologie.

Sans oublier qu'il confrontera les candidats à la réalité, avec 105 heures de formation pratique (stages).

À noter que des allègements de formation sont possibles selon le profil des candidats : en majorité issus du travail social, ils sont choisis sur dossier et entretien.

Quelles conditions d'accès ?

Vous pouvez vous présenter à la formation au DEMF si vous êtes titulaire :

- soit d'un diplôme national de travail social, sanitaire ou paramédical d'au moins de niveau III ;
- soit d'un diplôme national d'au moins de niveau II en droit, psychologie ou sociologie ;
- soit d'un diplôme national d'au moins de niveau III et d'au moins trois années d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Le diplôme peut aussi être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

« Si le diplôme est jeune, le métier de médiateur familial est ancien », précise Jérôme Prévot, vice-président de la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamef). Mais « le DEMF permet d'expérimenter tous les champs et tous les courants de la médiation familiale ».

Apprendre en jeu de rôle

C'est en effet l'un des principaux intérêts de la formation que de mettre le candidat en situation pour apprendre son futur métier, y compris... par le jeu.

« L'acquisition des techniques de gestion des conflits passe par de nombreux jeux de rôle encadrés par des médiateurs familiaux diplômés : on travaille la posture, les différentes manières de restaurer les liens, mais aussi l'éthique, la déontologie... », explique Jérôme Prévot, lui-même formateur à l'École des parents et des éducateurs de Metz (EPE 57) et à l'Ediac Formations à Strasbourg.

À prendre en compte aussi avant de se lancer dans ce cursus : « Il faut questionner son vécu pour pouvoir dépasser ses propres résistances et ressentis personnels, c'est primordial pour rester neutre et impartial dans l'exercice du métier », insiste le vice-président de la Fenamef.

Une compétence comportementale particulièrement intéressante pour les travailleurs sociaux qui peuvent passer le DEMF sans devenir médiateur familial « mais pour acquérir des outils qui pourront leur être utiles pour gérer les conflits dans les établissements dans lesquels ils exercent ».

Aurélien Vion



Étudiants : découvrez les bourses régionales

Les conseils régionaux peuvent verser, sous conditions de ressources, des aides financières aux étudiants des formations sanitaires et sociales.

Depuis 2004, dans le cadre de la décentralisation, les conseils régionaux ont pour compétence le pilotage des formations sanitaires et sociales de leur territoire.

Les régions prennent ainsi en charge une partie du financement des organismes de formation et versent des aides directes aux étudiants.

Aider les étudiants

« Le rythme des études en formation sanitaire ou sociale ne permet pas d'avoir un petit job », estime en effet Farida Adlani, vice-présidente de la région Ile-de-France chargée de la santé, de la famille et des solidarités.

« En versant des bourses, notre premier objectif est d'aider les

élèves à poursuivre leurs études dans des conditions favorables ». Pour l'année scolaire 2018-2019, l'Ile-de-France avait une file active de 9003 boursiers pour un montant moyen de 3 010 euros annuels.

Quels métiers du secteur social

« Nous soutenons des élèves qui ont un fort potentiel d'intégration professionnelle – 90 % d'entre eux trouveront un emploi à l'issue de leur formation – et, indirectement, des filières qui ont des besoins importants de recrutement et des métiers peu valorisés », poursuit l'élue.

À la rentrée 2019-2020, pour les métiers du secteur social, la région Ile-de-France s'engageait à accorder une aide pour les formations suivantes : accompagnant éducatif et social, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale, technicien de l'interven-

tion sociale et familiale, moniteur éducateur.

Critères à étudier de près

Si les régions ont des critères d'attribution communs – sous conditions de ressources (de la famille ou de l'étudiant), agrément de l'établissement où se déroule la formation, nationalité française, ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou étranger en situation régulière –, d'autres paramètres peuvent varier d'une région à l'autre, comme le choix des formations soutenues ou le montant de la bourse.

Il convient donc de se renseigner auprès de chaque conseil régional. Ces informations se trouvent en général facilement dans les pages « Formations » de leurs sites Internet.

Ces sites permettent aussi de simuler le montant de ses droits. En général, en première année, la demande de bourse peut s'effectuer après l'entrée en formation.

Dispositifs à explorer

En dehors de ces bourses, les régions proposent aussi des mesures d'aides complémentaires, à explorer, encore une fois, sur chaque territoire. Ainsi, la région Ile-de-France a créé un fonds d'aide sociale pour les étudiants non boursiers et peut participer financièrement à l'acquisition d'une complémentaire santé.

Les étudiants ultramarins peuvent également prétendre en métropole à des dispositions spéciales. À noter, enfin, que ces aides régionales peuvent être cumulées avec d'autres aides à caractère social provenant des caisses d'allocations familiales (CAF), des centres communaux d'action sociale (CCAS), etc.

Sophie Le Gall



Formations sociales : partir en stage à l'étranger

Étudiant(e) en travail social, partir à l'étranger vous fait rêver ? Pourquoi pas pendant votre période de formation pratique ? Conseils de formateurs.

La plupart des centres de formation en travail social prévoient des possibilités de mobilité internationale.

L'Institut méditerranéen de formation et recherche en travail social (IMF) de Marseille en propose ainsi à ses étudiants quel que soit le niveau de formation (accompagnant éducatif et social, moniteur-éducatif, assistant de service social, Caferuis, Cafdes), pour des durées allant de deux à 14 semaines selon les filières.

Le projet doit présenter « la cohérence du stage souhaité avec la formation suivie et les objectifs visés : renforcer ses compétences linguistiques, interculturelles, professionnelles », explique Clémence Gay Mazé, conseillère

technique mobilités internationales.

Choisir son lieu de stage

Le choix du lieu dépend de ses centres d'intérêt, par exemple « les pratiques communautaires au Canada, l'accueil des migrants ou la solidarité féminine au Maroc » ou encore la petite enfance au Sénégal.

Le plus souvent, l'étudiant doit choisir parmi des terrains proposés et validés par son centre de formation. La question linguistique est aussi à prendre en compte.

Se préparer en amont

« Pour écrire leur projet de mobilité, ils peuvent consulter les "fiches voyage" réalisées par d'autres étudiants, qui décrivent le pays et la structure visitée », indique pour sa part Joseph Diop, à la cellule internationale de l'Institut de travail social de la région Auvergne (Itsra).

Quelle que soit la destination, les étudiants doivent se préparer

très en amont : « Nous validons les projets en février, pour un départ l'année suivante ».

L'aspect financier est aussi important et le budget prévisionnel doit figurer dans le projet. « Les bourses Erasmus+ ou celles de la région pour les stages hors d'Europe ne couvrent pas tout, on conseille de prévoir des fonds complémentaires ».

Organiser son séjour

Une fois le projet validé, viennent les démarches administratives, « souvent assez lourdes », pour organiser son séjour : demande de visa ou de permis de travail, assurances, recherche de logement... L'IMF fait souvent partir les étudiants à deux ou trois : « Ils prennent une colocation, cela les rassure ».

Les relais dans les pays d'accueil sont un point essentiel. Ainsi l'IMF, qui fait partir chaque année 30 étudiants, a des liens privilégiés avec le Maghreb et des partenariats universitaires dans plusieurs pays d'Europe.

Mettre son expérience en valeur

L'Istra, de son côté, compte huit partenaires – dont le Vietnam, Madagascar, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal – au sein du projet Elisse (E-learning for intercultural skills in social education), financé par Erasmus+ pour former les futurs travailleurs sociaux à l'interculturalité et développer des outils d'enseignement à distance.

« Ils organisent des séminaires sur place, avec étudiants locaux et étrangers, autour des problématiques interculturelles rencontrées en stage, des différences de perception et de pratiques », précise Joseph Diop.

Mariette Kammerer



Étudiants, travailleurs sociaux, prenez la parole en public !

Oral d'examen, réunion, colloque... Les occasions de prendre la parole en public sont multiples et parfois stressantes. Des astuces pour bien s'y préparer.

Un oral d'examen à passer, une réunion à animer, un colloque... Dans le secteur social comme ailleurs, il arrive qu'on doive s'exprimer en public et qu'on en éprouve de l'anxiété. Premier conseil : on laisse l'improvisation à ceux qui sont à l'aise à l'oral. Si ce n'est pas votre cas, anticipez en dressant une « check-list » : à qui vais-je m'adresser ? Dans quel environnement ? Avec quels outils techniques ? Etc.

Essayez aussi de vous projeter dans la situation à venir en la « vivant » de façon positive. Le cerveau s'étant ainsi déjà préparé à l'épreuve, elle ne lui sera plus inconnue et, par conséquent, sera moins stressante le jour J.

Soigner la présentation

Une attitude avenante incitera évidemment votre auditoire à être plus attentif que si vous lui tournez le dos. Présentez-vous avec le sourire et énoncez clairement l'objet de votre prise de parole. Inutile de surjouer : votre public ne serait pas dupe.

On peut toujours, en revanche, glisser en introduction que l'on n'est pas très à l'aise avec l'exercice : la plupart du temps, notre auditoire est plus bienveillant qu'on ne l'imagine. Et si l'on se sent plus en confiance, on retiendra davantage l'attention en commençant par une phrase d'accroche forte : une citation, une anecdote, une plaisanterie...

Éviter le jargon

Même entre professionnels, un message a toujours plus de chance d'atteindre sa cible s'il est énoncé dans un langage simple, qui limite les incompréhensions, facteurs de décrochage. Autre-

ment dit, limitez le jargon au strict minimum.

Attention aussi à maîtriser son débit de parole : nous parlons souvent trop vite, et les silences ne sont pas à redouter, au contraire, car ils offrent des respirations dans le discours.

Si vous préférez écrire un texte sur lequel vous appuyer, évitez de l'apprendre par cœur, surlignez plutôt les mots-clés qui vont vous servir de trame. Dans tous les cas, ayez en tête le plan de votre intervention. À la fin de votre prestation, vous pouvez résumer votre propos en une phrase courte. On n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Des astuces éprouvées

Deux astuces de comédiens : d'une part, pour ne pas se laisser intimider et pour établir une connivence avec son auditoire, parler comme si l'on s'adressait à une personne en particulier dans le public ; d'autre part, pour adopter le bon volume sonore, parler pour le dernier rang.

On peut, par ailleurs, répéter sa prise de parole devant des proches ou encore se filmer, c'est un bon exercice pour repérer ses tics de langage.

Enfin, les méthodes promettant de gagner en assurance à l'oral ne manquent pas, de la relaxation au jeu de rôle, pour faire de cet exercice un atout.

Parmi de multiples ressources, on peut citer, par exemple, le Moco gratuit « Prenez la parole en public » ou l'ouvrage « La parole est un sport de combat » de l'avocat Bertrand Périer, dont l'expérience a inspiré le film-documentaire « *A voix haute - La force de la parole* ».

Sophie Le Gall



L'action sociale en milieu rural : des formations sur mesure

Plusieurs diplômes visant à doter les acteurs sociaux de compétences mixtes, adaptées au milieu rural, sont proposés par le ministère de l'Agriculture.

Vous vivez à la campagne, vous souhaitez y travailler ? La garde d'enfant, l'accompagnement des personnes âgées, le développement social vous intéressent ? Pensez au ministère de l'Agriculture !

Pour s'adapter à l'évolution du milieu rural et aux besoins des populations qui y vivent, l'enseignement agricole a développé des diplômes taillés sur mesure, souvent hérités de formations initialement conçues pour les femmes d'agriculteurs. Ces qualifications prennent de l'ampleur dans un contexte de vieillissement de la population et de désertification rurale : aujourd'hui, plus de 30 % de l'offre de formation du ministère

de l'Agriculture concernent le champ des services à la personne.

Plusieurs niveaux de qualification

En fonction de votre âge, de votre niveau scolaire, de votre envie de poursuivre des études plus ou moins longues et de travailler sur le terrain ou plutôt à une fonction d'encadrement, vous pourrez vous orienter vers différents diplômes :

- le certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa) « Services aux personnes et vente en espace rural » (Sapver), par exemple, accessible dès la fin du collège et qui se prépare en principe en deux ans ;
- le bac professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (Sapat), qui nécessite trois ans de formation en lycée professionnel ;
- le brevet d'études professionnelles agricole (Bepa) « Services aux personnes », qui peut être

obtenu par les élèves du bac pro en cours de cursus.

L'un des principaux intérêts de ces formations réside dans « l'acquisition des savoirs en apprentissage, dans le contexte professionnel », précise-t-on au ministère. Par ailleurs, elles peuvent être complétées, le cas échéant, par des modules de spécialisation consacrés, par exemple, à la maladie d'Alzheimer ou aux personnes malvoyantes.

Équivalences avec les diplômes sociaux

Si vous choisissez de passer le Capa Sapver, diplôme de niveau V créé en 2015, vous pourrez fournir une assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes de votre région, ou bien gérer un commerce multi-services dans un village, ou encore animer une « crèche itinérante » entre plusieurs communes de campagne.

Avec le bac pro Sapat, diplôme de niveau IV créé en 2011, vous pourrez occuper une fonction d'encadrement intermédiaire aux contours très variables en fonction des enjeux locaux, en réseau avec de multiples partenaires associatifs et institutionnels, dans une logique de développement local.

À noter enfin que si vous souhaitez, ultérieurement, obtenir un diplôme en travail social à proprement parler – relevant du ministère chargé des affaires sociales –, ces trois diplômes agricoles peuvent vous valoir des dispenses, en vertu d'équivalences entre ministères : par exemple, le Capa Sapver entraîne des allègements du contenu de la formation au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES).

Anne Simonot

Aurélia Lamblin-Denise : les premiers pas d'une éducatrice spécialisée



© Adobe Stock

Jeune éducatrice spécialisée, Aurélia Lamblin-Denise exerce actuellement auprès d'adolescents handicapés. Elle évoque de ses motivations pour le travail social.

Diplômée en 2018, juste avant l'entrée en vigueur de la réforme du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), Aurélia Lamblin-Denise s'est trouvée confortée dans ses choix professionnels en 2020, en CDD dans un institut médico-éducatif (IME) des Yvelines..

Rien ne prédisposait au travail social cette adepte du scoutisme : après un bac généraliste, elle entre en fac de théâtre, sans conviction. Mais au cours d'un séjour à Haïti, dans le cadre d'un projet humanitaire monté avec des amis, elle réalise qu'elle s'épanouit plus au contact des jeunes accompagnés que sur les bancs de l'université.

Une formation pratique primordiale

De retour en France, elle cherche à concrétiser cette intuition. « *J'avais envie de donner du sens à ce que je faisais* », raconte-t-elle.

De sa formation, suivie à l'Institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne (Irfa-

se), elle retient notamment le rôle primordial de l'alternance : « *C'est en stage qu'on apprend le plus* », confie-t-elle. « *C'est en stage qu'on apprend le plus* », confie-t-elle.

En remplacement dans un établissement qui accueille une soixantaine d'adolescents et jeunes adultes handicapés, elle y apprécie « *le relationnel avec les jeunes* » : « *Etre un appui et un soutien pour eux dans une phase qui n'est pas facile parce qu'ils sont en pleine adolescence, avec en plus l'acceptation du handicap qui n'est pas toujours évidente* ».

Une motivation intacte

Ces jeunes présentent aussi souvent, en plus de déficiences intellectuelles, des troubles associés avec des traitements lourds et un accueil réduit : « *Au lieu de venir toute la semaine, ils ont des emplois du temps aménagés, en demi-journées* », ce qui complique leur prise en charge.

Un défi qui ne remet pas en question la motivation d'Aurélia à travailler avec ce type de public, au contraire. Consciente de ses capacités comme de ses affinités, elle préfère ce champ à celui par exemple, de la grande exclusion : « *Je manque d'outils pour répondre à ces problématiques sociales* », estime-t-elle.

Savoir prendre du recul

Être capable de prendre du recul, c'est la clef, selon elle, pour composer avec un travail qui peut parfois être éprouvant. « *Il faut savoir se protéger parce qu'on "travaille de l'humain", avec des situations difficiles ; il faut pouvoir parler de tout ça pour relâcher ce qu'on a engrangé dans la journée* ».

Cet espace de parole peut être informel, en échangeant avec ses proches, par exemple, mais il doit aussi être institutionnalisé, avec des analyses de pratiques.

Le confinement dans un foyer de l'ASE

Le confinement a mis à l'épreuve la toute jeune expérience d'Aurélia : son IME ayant fermé ses portes, elle a été transférée dans un foyer de la protection de l'enfance. Ce n'était pas une première, pour elle, de travailler dans un tel cadre mais la violence des lieux l'a convaincue qu'elle n'était pas faite pour l'aide sociale à l'enfance.

« *Je me suis questionnée là-dessus parce qu'il peut aussi y avoir de la violence dans le milieu du handicap, de la part des jeunes envers eux-mêmes, les autres ou les éducateurs* », analyse-t-elle, « *mais l'enjeu est de comprendre les éléments déclencheurs des périodes de crise, pas de combattre la violence éducative* ».

En CDD, le salaire d'Aurélia, encore considérée comme débutante, dépasse à peine les 1300 euros net par mois. « *C'est le strict minimum* », commente-t-elle, en enchaînant les CDD pour continuer à accumuler de l'expérience.

Anne Simonot

Léa et Lucia : comment s'orienter vers le travail social ?



© Adobe Stock

Se réorienter vers des formations en travail social via Parcoursup, en cours d'études ou en activité, c'est ce qu'ont fait Léa et Lucia. Elles nous racontent.

Respectivement âgées de 25 et 19 ans, Léa et Lucia ont abandonné des études supérieures qui ne correspondaient pas à leurs envies professionnelles, pour se réorienter vers le travail social. Elles nous font part de leurs expériences, pleines d'enseignements.

« *J'ai passé mon bac en 2013* », se souvient la première, « *et j'ai louvoyé entre une année en fac de sociologie et un échec au concours d'assistant social, par manque d'expérience et de maturité* ».

Une motivation intacte

Mais la motivation est là. « *Je savais que je voulais travailler dans le social* ». Elle devient auxiliaire de vie spécialisée dans une association qui accompagne des personnes atteintes de traumatismes crâniens, TCA, en Gironde.

Cinq ans d'activité et une formation qualifiante plus tard, elle a trouvé l'assurance professionnelle et personnelle qui lui manquait pour s'engager dans la formation

au diplôme d'assistant de service social, son premier choix.

Se former en alternance

De son côté, Lucia a obtenu le bac (économique et social) en juin 2019. Inscrite dans la foulée à la faculté de gestion de Nancy (Meurthe-et-Moselle), elle déchantait : « *Ce n'était pas fait pour moi, l'enseignement me paraissait froid alors que j'avais besoin de me confronter au réel et aux autres* ».

Elle renonce quelques semaines après la rentrée, commence à travailler dans un magasin pour gagner sa vie. Et met à profit cette pause pour mûrir son projet professionnel : devenir éducatrice de jeunes enfants. « *J'ai toujours eu un bon contact avec les enfants, et m'engager dans cette voie m'apparaît pleine de sens* », assure la jeune femme, qui apprécie la formation en alternance.

L'INE, un numéro pour la vie

Renseignements pris sur les établissements de formation, les deux candidates ont dû s'inscrire sur Parcoursup pour formaliser leur candidature. Ce qui a leur permis de vérifier la règle d'or de la plateforme d'accès à l'enseigne-

ment supérieur : toujours conserver son dossier scolaire et, surtout, son identifiant national élève (INE).

« *Heureusement que j'avais gardé mes bulletins de notes et ma carte d'étudiant de 2013 qui comporte mon INE, j'ai pu m'identifier avec* », confirme Léa. Pour Lucia, bachelière de fraîche date, les choses ont été plus simples : « *J'avais déjà un dossier Parcoursup et toujours ma convocation aux épreuves du bac, mentionnant l'INE* ».

Cet identifiant composé de 11 caractères figure ainsi sur de multiples documents (certificat de scolarité, relevé de notes, carte d'étudiant...) mais, s'il s'avère impossible de remettre la main dessus, les candidats peuvent se tourner vers leur ancien lycée ou leur établissement d'enseignement supérieur pour l'obtenir.

Soigner son CV et sa lettre de motivation

Au-delà des formalités administratives, l'expérience et la motivation constituent des pièces maîtresses pour forcer la décision des jurys. Léa et Lucia ont donc rédigé leurs CV et lettres de motivation avec le plus grand soin.

« *Mes notes ne sont pas prises en compte, et sont invisibles par l'IRTS auquel je postule* », souligne Léa, donc « *mon CV et ma lettre de motivation, ainsi que mon expérience et ma confiance en moi sont mes meilleures armes* ».

Lucia, enfin, a pour sa part tiré de son emploi actuel « *un grand sens de la sociabilité et le goût du travail en équipe* », ce qu'elle a souligné dans sa candidature.

Stéphane Bardinet

Marion Toutain : une éducatrice spécialisée qui reloge les plus démunis



© Adobe Stock

Éducatrice spécialisée de formation, Marion Toutain est coordinatrice logement dans un CHRS. Un métier qui se développe avec la politique du « logement d'abord ».

Vivre le confinement dans une maison avec jardin n'a pas produit les mêmes effets sur ses habitants qu'une chambre de 9 m² ou un appartement suroccupé. « *La crise sanitaire [a montré] à quel point il est important que les personnes aient accès à un logement décent, notamment en matière d'espace* », martèle Marion Toutain.

À 32 ans, cette éducatrice spécialisée de formation exerce le métier de « coordinatrice logement » au sein de la résidence Catherine-Booth, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'Armée du salut, situé dans le 11^e arrondissement de Paris et proposant 113 places à des personnes sans domicile, hommes, femmes, seules ou en couple, avec ou sans enfants.

Auprès des résidents

Cette fonction y a été créée en février 2018, dans le cadre de la politique du « logement d'abord »,

afin d'accompagner l'accès au logement des personnes hébergées. « *Une mission majeure du CHRS* », particulièrement sensible dans un marché parisien sous tension.

Marion Toutain travaille au quotidien auprès des travailleurs sociaux et des résidents du lieu. « *J'interviens auprès des sept professionnels de l'équipe sociale et éducative - des éducateurs spécialisés et une TISF [technicienne de l'intervention sociale et familiale]* », détaille-t-elle, « *pour transmettre les informations sur les dispositifs d'accès au logement en Ile-de-France et pour créer des outils facilitant leur travail d'accompagnement* ».

Une mission partenariale

Mais elle intervient aussi à l'extérieur de la structure, en développant des relations avec les institutions et autres acteurs du relogement implantés sur le territoire tels que le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), le logement intermédiaire, etc.

« *Nous participons, par exemple, aux commissions de désignation des logements sociaux de la mairie du 11^e* », indique-t-elle. « *Nous ne sommes pas décisionnaires, mais cela nous permet de comprendre comment la mairie travaille, présé-*

lectionne les dossiers, fait ses choix ».

Se former « sur le tas »

Pour devenir coordinatrice logement, l'éducatrice spécialisée s'est formée sur le tas, en assistant à des séminaires et des conférences lui permettant de découvrir le maquis des dispositifs existants et des lois régissant le secteur.

« *A la création de ce poste, j'ai mis un certain temps à m'y retrouver et j'apprends encore des choses* », reconnaît-elle. Ce nouveau métier – qui se développe dans les CHRS avec des salaires se situant au niveau de ceux des éducateurs spécialisés, entre 1 800 euros et 2 900 euros environ en fin de carrière – nécessite des capacités d'écoute, d'organisation et de communication.

« Un travail divers et riche »

« *C'est un travail divers et vraiment riche* », souligne Marion Toutain. « *La partie coordination est particulièrement intéressante, d'autant plus que l'équipe est très réactive. Et, en même temps, je garde le contact avec les résidents* ».

Est-ce qu'elle rencontre des difficultés ? « *La principale, c'est l'écart entre le logement que les personnes désirent, de manière légitime, après des années d'attente – comme, par exemple, avoir une chambre et un salon –, et la réalité du parc locatif en Ile-de-France où le nombre de logements pour très faibles revenus est extrêmement limité* ». Un défi qu'il faut relever tous les jours...

Flore Mabilieu

Céline Rogez : une assistante sociale en blouse blanche



© Adobe Stock

Quelles sont les missions d'un(e) assistant(e) de service social en milieu hospitalier? Entretien avec une professionnelle à l'œuvre dans un hôpital parisien.

Titulaire du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) depuis 1999, Céline Rogez a toujours exercé en milieu hospitalier. Au sein du service d'endocrinologie de l'hôpital universitaire pédiatrique Robert-Debré à Paris (AP-HP), elle accompagne des familles touchées par la maladie, en relation étroite avec les personnels soignants. Interview.

Quelle a été votre première impression de l'hôpital?

Qu'il s'agit d'un univers complexe dont il faut apprendre à comprendre les rouages, et extrêmement hiérarchisé du côté médical.

Les assistantes sociales, elles, ne dépendent pas de cette hiérarchie mais d'un cadre de service social. J'ai réalisé qu'il allait falloir que je me fasse ma place, me rendre visible des patients comme du corps médical.

Quelles sont vos relations avec le

personnel soignant?

Je travaille tout le temps avec les professionnels de santé! Nous échangeons lors de réunions pluridisciplinaires très régulières, où sont abordés les dossiers des patients hospitalisés ou pour débriefer le cas de patients qui viennent de sortir.

Tout médecin ou autre professionnel peut m'interpeller après avoir vu un patient parce qu'il décèle que mon intervention est indiquée.

Notre service d'endocrinologie, notamment, assure un nombre élevé de consultations, avec une importante file active d'enfants qui viennent régulièrement pour des maladies chroniques. Par ailleurs, je fais une réunion tous les six mois pour les nouveaux internes afin de leur expliquer mon rôle et mes missions.

Quelles sont vos missions, justement?

Elles sont définies par décret: les assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière contribuent à l'accueil, au séjour, à l'orientation et à la sortie des personnes hospitalisées et à l'aide de leur entourage.

Pour résumer, nous accompagnons les patients dans leurs démarches administratives et nous assurons le relais vers les

acteurs du social extérieurs à l'hôpital. Par exemple, à l'occasion de la découverte d'une maladie, je peux me rendre compte de la nécessité de mettre en place une mesure éducative.

En réalité, je vais souvent plus loin que le cadre législatif: en raison de l'implantation géographique de l'hôpital, nous recevons des familles vivant dans une grande précarité qui, du fait de leur situation, ont des difficultés à accéder à un service social.

Qu'avez-vous mis en place avec l'expérience?

Je propose systématiquement un entretien à toute famille lors de la découverte d'une pathologie chronique, même s'il faut parfois insister un peu.

Je préfère prendre le temps d'un long entretien pour balayer l'ensemble de la situation qu'avoir à revenir plusieurs fois sur des informations qui auraient été mal comprises et, du coup, me retrouver face à des situations qui se sont dégradées.

Comment rester dynamique avec le temps?

Il n'y a pas de routine dans ce métier. Il est rare qu'une journée se passe comme prévu! J'ai en plus une certaine liberté d'organisation que j'apprécie beaucoup.

Je fais aussi en sorte d'avoir des soupapes, comme de participer à des groupes de travail interprofessionnels à l'hôpital, pour sortir de mon horizon quotidien. Enfin, je peux compter sur le soutien de l'équipe des assistantes sociales de l'hôpital, qui sont une vingtaine.

Sophie Le Gall

Yohann Bauce : un éducateur spécialisé à double casquette



© Adobe Stock

Éducateur spécialisé à Toulouse, Yohann Bauce exerce en Itep et en libéral, avec le statut d'auto-entrepreneur, pour plus de satisfaction au travail.

Un agenda sur smartphone rempli de couleurs différentes, des déplacements en scooter pour être toujours à l'heure: Yohann Bauce maîtrise l'art de l'organisation. Un point essentiel pour gérer son emploi du temps et honorer ses différents engagements professionnels.

À 31 ans, cet éducateur spécialisé est à la fois salarié à temps plein dans un institut thérapeutique éducatif et pédagogique (Itep) et professionnel libéral, avec le statut d'auto-entrepreneur, au sein de l'association Educair, composée de trois éducateurs spécialisés indépendants.

Des publics différents

« Je tiens beaucoup à l'institution, au travail que j'effectue auprès des adolescents que j'accompagne », assure-t-il. Mais « avec Educair, nous accueillons des jeunes qui n'ont pas le même profil et auprès desquels nous pouvons intervenir différemment ».

À l'Itep, Yohann Bauce est affecté à une unité hors les murs, auprès de jeunes de 12 à 18 ans présentant des troubles psychiques et nécessitant un accompagnement à l'hôpital de jour. Il y travaille quatre jours par semaine, du lundi au jeudi, avec des temps de repas compris dans l'horaire journalier.

En contact avec d'autres professionnels

Cette amplitude horaire condensée lui laisse du temps pour son activité indépendante: « Au sein d'Educair, nous accompagnons des familles, surtout des adolescents et leurs parents. Nous essayons d'être créatifs et réactifs pour proposer un accompagnement éducatif qui n'a pas vocation à s'inscrire sur le long terme ».

L'association, aujourd'hui bien repérée, est contactée par des psychiatres, des médecins d'hôpitaux de jour, des professionnels de l'aide sociale à l'enfance et des parents directement. « L'année dernière, par exemple, nous avons accompagné, en lien avec le psychiatre, un adolescent déscolarisé souffrant de fortes angoisses, et sa maman, seule au domicile. Au bout de cinq mois, ce jeune a retrouvé une scolarité

normale et a pu refaire des projets ».

L'exercice libéral, éloigné de la culture du travail social? « Il ne s'agit pas de casser l'institution, simplement de pallier ce qui n'existe pas puisque les jeunes accompagnés en libéral n'ont pas du tout les mêmes besoins que ceux accueillis en Itep », insiste Yohann Bauce.

D'ailleurs, certaines familles reçoivent un financement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour cet accompagnement.

Enfin, indépendance ne signifie pas travail en solitaire. « Nous sommes en lien avec de très nombreux partenaires, vers lesquels nous renvoyons aussi systématiquement. Avec eux, nous organisons une supervision chaque mois sur des situations complexes ».

Une double activité stimulante

Cumuler les deux activités est, enfin, gérable personnellement – « Je garde neuf semaines de vacances par an, j'ai du temps pour moi et ma famille » – et stimulant professionnellement. « Mon envie de travailler en libéral est venue au moment où je m'essouffais un peu en institution, sans toutefois avoir le souhait de la quitter ».

Cette activité l'a remis « dans une nouvelle dynamique et [l']a fait gagner en autonomie », selon lui. Elle constitue enfin une source de revenus complémentaires, ce qui, sans être sa première motivation, reste non négligeable.

Laetitia Delhon

Marine Brochu : une animatrice créatrice de lien social à Paris



© Cinq Toits

Lieu parisien d'innovation sociale, Les Cinq Toits permettent de repenser l'accompagnement social, selon Marine Brochu, animatrice socioculturelle. Portrait.

Marine Brochu a rejoint Les Cinq Toits en octobre 2019. Géré par l'association Aurore, spécialisée dans l'hébergement et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ce lieu a ouvert en septembre 2018 dans une ancienne caserne de gendarmerie du XVI^e arrondissement de Paris.

Dans le cadre d'une occupation temporaire (à terme, les locaux doivent être reconvertis en logements sociaux), il héberge 350 personnes dont 250 réfugiés et demandeurs d'asile.

Lieu d'innovation sociale

Le site dispose également d'une quarantaine d'ateliers loués à des artisans et des créateurs (fabricante de savons, compagnie de théâtre, brodeuse, etc.), l'un des objectifs étant de favoriser le vivre-ensemble en expérimentant

la mixité des publics et des usages, selon un principe déjà éprouvé dans le cadre d'un lieu similaire, également parisien, Les Grands Voisins, dans le XIV^e arrondissement.

Les Cinq Toits, « c'est un lieu d'innovation sociale », résume Marine Brochu. Titulaire d'une licence en ingénierie des services option animation sociale, éducative, culturelle et de loisirs depuis 2013, elle est animatrice socioculturelle au sein de l'équipe « mixité » du lieu, créée pour répondre à la spécificité de cette structure atypique.

Cette équipe de sept personnes est chargée de mettre en place des activités à destination des résidents (animations culturelles et sportives, cours de français, ateliers, moments de convivialité...) et de favoriser les interactions avec les autres occupants.

Impliquer le plus grand nombre

« Mon rôle est d'appuyer l'équipe mixité dans la coordination de ses actions et de faire le lien avec les travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement

social et administratif des résidents », détaille Marine Brochu.

« L'idée est en effet d'identifier les besoins de ces derniers pour adapter au mieux les propositions. Les travailleurs sociaux vont orienter vers nous différentes personnes en nous disant que cela ferait du bien à untel d'aller au musée, à une autre de participer à telle activité... », poursuit-elle.

« Le défi est d'aller chercher ceux que l'on voit le moins et d'impliquer le plus grand nombre, ce qui nécessite un gros travail de communication. Je vais également essayer de mobiliser les compétences de chacun, par exemple en fonction du métier exercé dans leur pays d'origine. Cela a été le cas récemment pour la réalisation de pergolas dans la cour ».

Rôle touche-à-tout

Pour Marine Brochu, en tant que travailleuse sociale, l'une des dimensions les plus intéressantes de sa mission est de pouvoir initier des actions qui ne seraient pas possibles à mettre en œuvre dans un centre d'hébergement classique. À la fois grâce à la configuration des Cinq Toits (le site accueille aussi régulièrement des événements ouverts au public, à l'organisation desquels les personnes hébergées sont associées) et à la présence d'une équipe dédiée.

« Mon rôle est à mi-chemin entre l'animation, la coordination de projet et le lien social avec les résidents. C'est un peu touche-à-tout, mais c'est cela qui fait que c'est passionnant », résume-t-elle enfin.

Emmanuelle Chaudieu

Caroline Gonthier : les missions multiples d'une CESF dans l'habitat partagé



© Adobe Stock

CESF de formation, Caroline Gonthier assure la coordination d'habitats partagés accueillant des personnes en situation de handicap psychique. Témoignage.

« **J**e ne m'ennuie jamais », assure Caroline Gonthier. « Un jour, je vais assister à une commission d'admission pour étudier le dossier d'une personne souhaitant intégrer un habitat partagé, le lendemain, je vais à un rendez-vous avec un partenaire, le jour suivant participer à un forum sur l'habitat inclusif... »

C'est ainsi que cette conseillère en économie sociale familiale (CESF) décrit ses journées de coordinatrice des habitats alternatifs partagés et accompagnés (Hapa) d'Ensemble Autrement, une association créée à Roubaix (Nord) en 1997.

En lien avec sa formation

Diplômée en 2003, Caroline Gonthier a rejoint cette organisation en janvier 2011.

Lorsque le projet des Hapa est mis sur les rails (le premier a ouvert

en octobre 2015), « *je me suis positionnée car je le trouvais intéressant, et en lien avec ma formation de CESF dans laquelle il y a une dimension d'accompagnement social dans le logement mais également une approche plus technique* », explique-t-elle. « *Celle-ci m'est utile notamment pour repérer les dysfonctionnements dans les logements, vérifier qu'ils sont aux normes, faire intervenir quelqu'un pour une réparation, etc.* »

Interventions à domicile

L'une des missions de Caroline Gonthier consiste en effet à veiller à ce que la vie quotidienne se déroule le mieux possible. C'est elle notamment qui coordonne les interventions des aides à domicile dans les quatre maisons que compte l'association (bientôt six).

Cinq à huit adultes en situation de handicap psychique vivent dans chacun de ces habitats partagés sur le mode d'une colocation classique, à ceci près qu'ils bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien à domicile, financé par la mutualisation de

leur prestation de compensation du handicap (PCH). Une auxiliaire de vie est ainsi présente au quotidien, en moyenne six heures par jour, en particulier lors des moments clés (le matin, à l'heure des repas...). En tout, elles sont une douzaine à intervenir sur les différentes maisons.

Relations avec les partenaires

Un autre volet du travail de la CESF concerne les relations avec les partenaires, au premier rang desquels figurent les centres médico-psychologiques (CMP) et les associations tutélaires.

Caroline Gonthier participe aux entretiens de pré-admission des personnes orientées vers les Hapa, vérifie que leur dossier administratif est à jour, étudie si leur projet est cohérent et possible dans le cadre d'un habitat partagé (une certaine autonomie est requise, tout comme la capacité à vivre en collectif). Chaque projet est en outre réévalué régulièrement avec les autres professionnels qui suivent le locataire (psychiatre, par exemple).

Voir grandir un projet

S'ajoute enfin tout le volet communication autour de ce dispositif innovant, afin qu'il soit mieux connu et identifié. « *Ce qui est intéressant, c'est d'être arrivé au début du projet, d'avoir participé à toutes les étapes. C'est une chance: j'ai tout vu grandir et mon poste a beaucoup évolué en quatre ans. Des missions se sont ajoutées mais aucune ne s'est enlevée* », confie d'ailleurs Caroline Gonthier dans un sourire...

Emmanuelle Chaudieu

Florie Peyou-Lauzin : à la rencontre d'une conseillère sociale logement



© Adobe Stock

Accompagner les locataires des bailleurs sociaux, c'est le rôle du conseiller social logement. Une fonction qui convient bien aux CESF, témoigne l'une d'eux.

Florie Peyou-Lauzin est conseillère sociale chez Emmaüs Habitat (qui gère un parc d'environ 14 000 logements sociaux en Île-de-France, avec un objectif de mixité sociale). Elle propose aux locataires un accompagnement social sur des problématiques liées à leur logement, des impayés à l'adaptation de l'appartement.

Les conseillers et conseillères en économie sociale familiale (CESF) sont particulièrement attendus sur ce type de poste. Interview.

Quel est votre parcours ?

J'ai passé un BTS « économie sociale familiale » puis le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF). J'ai commencé ma carrière comme CESF en travaillant dans un établissement et service d'aide par le travail (Esat) auprès de personnes en situation de handicap qui avaient un logement autonome,

puis pour une agence immobilière sociale.

Au bout de quelques années, j'ai ressenti un besoin de changement, d'élargir mon horizon. C'est ainsi que j'ai postulé, en 2012, à un poste de conseillère sociale chez Emmaüs Habitat.

Quelles ont été vos premières impressions ?

J'ai découvert que j'aurais beaucoup de missions car le poste est très riche. J'étais donc ravie de cette évolution qui correspondait à mes attentes.

Je travaille en binôme avec une assistante sociale, chacune d'entre nous ayant un secteur d'action d'environ 2 250 logements. J'ai de nombreux interlocuteurs en interne – le service technique, de gestion locative, les gardiens d'immeuble qui sont un peu nos « yeux sur place »... Mais aussi en externe, selon la mission : des entreprises, des ergothérapeutes, des caisses de retraite, etc.

J'ai aussi découvert Emmaüs Habitat, qui n'est pas un bailleur lambda, en raison de ses valeurs et de son historique, et qui nous

donne le temps et les outils nécessaires pour accompagner les personnes au long cours afin d'éviter l'expulsion.

Quel est le cœur de votre mission ?

Le traitement des impayés de loyers, mais il serait faux de réduire le rôle d'un conseiller social à cette action. Je suis aussi chargée de l'adaptation du logement, par exemple pour des personnes en perte d'autonomie ou de régler des troubles du voisinage.

Pour les impayés, nous pouvons effectuer un accompagnement global vers un rétablissement de l'équilibre budgétaire jusqu'au dossier de surendettement. Si le locataire est suivi par un travailleur social du département ou du centre médico-psychologique, ou s'il est sous tutelle, on se coordonne. La question des impayés est une porte d'entrée vers d'autres problématiques sociales : l'accès aux soins, le besoin d'une protection, le syndrome de Diogène...

Pourquoi votre fonction est-elle si peu connue ?

Je dirais qu'elle est en plein développement. Quand j'ai débuté, en 2012, j'ai eu l'impression que nous étions peu sur cette fonction. Aujourd'hui, je constate que de nombreux bailleurs ont intégré des conseillers dans leurs équipes, probablement parce qu'ils ont réalisé qu'il était plus simple et plus efficace de gérer en interne les situations complexes, notamment liées à des impayés de loyers.

Sophie Le Gall

Emmanuel Landat : une réorientation réussie via Oasis Handicap



© Adobe Stock

Travailleur handicapé, Emmanuel Landat est passé par le dispositif de pré-formation aux métiers du social Oasis Handicap pour devenir éducateur spécialisé.

Enseignant-chercheur, algoculteur (cultivateur d'algues), maître-voilier... Emmanuel Landat a eu plusieurs vies professionnelles.

À 47 ans, ce Montpelliérain aspire à une nouvelle reconversion. D'abord attiré par le métier d'enseignant spécialisé, il échoue au concours. Il se décide alors à pousser la porte de Cap Emploi.

Accepter son handicap

« C'était la première fois que j'osais me tourner vers un dispositif destiné aux travailleurs handicapés », confie-t-il aujourd'hui.

« J'ai une maladie invalidante qui a été diagnostiquée il y a 25 ans mais j'ai eu beaucoup de mal à l'accepter... »

Or, chez Cap Emploi, il rencontre une conseillère très à l'écoute : « Elle a identifié le cœur de ce qui m'animait : l'accompagnement, le faire avec ». Ensemble, ils affinent son projet d'orientation vers le métier d'éducateur spécialisé, qu'il connaît déjà bien c'est celui qu'exerce sa compagne...

Un dispositif de pré-formation

« C'est la conseillère de Cap Emploi qui m'a fait connaître le dispositif Oasis Handicap », poursuit-il. « Elle m'a appris que je pouvais suivre la formation d'ES par la voie de l'apprentissage. Et j'ignorais qu'il n'y avait pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés ».

Sélectionné sur CV, lettre de motivation, puis entretien, Emmanuel Landat intègre alors le centre de formation des apprentis pour un soutien adapté (CFAS) de l'association Faire ESS, gestionnaire de l'Institut régional du travail social (IRTS) de Montpellier (Hérault).

Créé en 2012 par l'association OETH et l'Unaforis, le programme Oasis est déployé au sein de 20 établissements dans toute la France. Cette action de pré-formation aux métiers du social (du niveau 3 au niveau 7) à destination des personnes en situation de handicap comprend 210 heures d'accompagnement et de formation théorique et 210 heures de stages.

Des profils hétérogènes

« Dans ma promotion, nous étions une quinzaine de participants avec des parcours de vie et des projets de formation très différents : certains voulaient devenir

assistant de service social, accompagnant éducatif et social, moniteur-éducateur, surveillant de nuit... Cette hétérogénéité était vraiment intéressante », témoigne Emmanuel Landat.

Aider des personnes handicapées à travailler dans le champ social et médico-social ne peut être que positif, selon lui. « Quand on travaille pour des personnes qui ont des difficultés et que nous avons nous-mêmes des parcours compliqués, c'est une richesse pour le secteur », estime-t-il.

En contrat d'apprentissage

Son premier stage, il l'a réalisé en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Le deuxième en maison d'enfants à caractère social (Mecs). Un coup de cœur. C'est là-bas qu'il effectuera son contrat d'apprentissage à la rentrée.

« Travailler avec des enfants placés est quelque chose qui me porte. Je me sens très à l'aise », explique-t-il. « En stage, je me suis forgé un début d'identité professionnelle ».

Avant de se lancer dans les études

Emmanuel Landat a aussi assuré des remplacements pendant le confinement. De premières expériences concluantes qui lui permettent d'envisager sereinement son entrée en formation d'éducateur spécialisé.

« Cette pré-formation m'a permis d'affiner mon projet, de le confirmer et de mieux comprendre le secteur. C'est important avant de se lancer dans trois ans d'études ! »

Aurélien Vion

Stéphanie Barrau : une CESF pionnière des « points conseil budget »



© Adobe Stock

Conseillère en économie sociale familiale (CESF) depuis 2001, Stéphanie Barrau exerce aujourd'hui dans un CCAS, à Agde (Hérault). Témoignage.

C'est pour « l'alliance du côté technique de la fonction de conseillère » à l'aspect humain « d'un métier du social » que Stéphanie Barrau a choisi de devenir CESF.

« L'envie d'être utile dans la vie quotidienne des personnes », poursuit-elle. Après différents postes, elle intègre, en 2009, le service logement et surendettement du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville d'Agde (Hérault).

Dans ce cadre, elle accompagne les personnes rencontrant des difficultés locatives et/ou financières, et s'est spécialisée dans la prévention du surendettement, notamment dans le cadre de l'expérimentation des « points conseil budget » (PCB), aujourd'hui en voie de généralisation.

« Au sein d'un CCAS, une CESF ne travaille pas seule », raconte-t-elle. « Je suis ainsi en relation étroite avec les assistantes sociales, l'éducatrice spécialisée mais aussi les agents administra-

Un travail d'équipe

« La difficulté locative et/ou budgétaire peut renvoyer à une autre problématique et, en échangeant entre professionnels, on arrive à avoir une vision globale de la situation et c'est bien ensemble, et avec la personne, que l'on parvient à la faire évoluer ».

Autre satisfaction pour elle : travailler en contact direct avec le public, au CCAS ou à domicile, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les CESF.

Instaurer la confiance

Mais parler d'argent n'est pas simple pour les usagers, « il faut donc accepter que cela prenne du temps, le temps d'instaurer une relation de confiance », souligne Stéphanie Barrau, qui a déjà vu des personnes se présenter plusieurs fois avant d'arriver à aborder dans le détail leurs difficultés.

« On vise, comme tout travailleur social, à soutenir l'autonomisation et la socialisation des personnes », précise-t-elle.

Oser l'expérimentation

Membre de la commission de surendettement de son territoire (présentes dans chaque département, ces commissions centralisent et instruisent les procé-

dures), Stéphanie Barrau voit « passer de nombreux dossiers, tout en sachant que certaines personnes, même dans des situations très avancées, ne demandent pas d'aide ».

Plus de prévention

Souhaitant être plus « active en prévention », elle s'est alors proposée pour mettre en place un point conseil budget (PCB), dans le cadre de l'expérimentation lancée par le gouvernement sur la période 2016-2018.

Le CCAS d'Agde a ainsi été l'une des premières institutions à avoir expérimenté les PCB, qui se définissent comme des « structures d'accueil inconditionnel destinées à accompagner toute personne rencontrant des difficultés budgétaires et ayant besoin d'un accompagnement ».

Partager son expérience

« L'expérience PCB est très riche humainement ! », s'enthousiasme d'ailleurs Stéphanie Barrau. Notamment parce que, le développement des points conseils budget s'appuyant sur des partenariats très divers, l'horizon des professionnels du CCAS s'est élargi.

Forte de cette expérience et souhaitant la partager, elle se réjouit enfin d'avoir l'occasion d'intervenir, avec la Banque de France, auprès de futurs professionnels en formation au sein des instituts régionaux du travail social (IRTS) pour « réfléchir ensemble sur les actions possibles de prévention du surendettement ».

Sophie Le Gall

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL



© Adobe Stock

L'assistant de service social (ASS) aide et soutient les personnes confrontées à des difficultés familiales, sociales, financières.

Missions de l'ASS

L'assistant de service social a pour mission d'intervenir auprès de personnes ou de familles ayant des difficultés diverses : sociales, familiales, de santé, d'emploi, de logement... pour améliorer leurs conditions de vie et développer leurs capacités à maintenir ou à restaurer leur autonomie. Il est tenu au secret professionnel.

Où travaillent les ASS ?

Près de 33 500 assistants de service social sont recensés. Ils peuvent exercer dans le secteur privé ou dans la fonction publique, avec des employeurs très divers : collectivités territoriales, établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des publics vulnérables (enfants ou adultes en difficulté, personnes âgées dépendantes, personnes handicapées...), établissements de santé, centres communaux d'action sociale (CCAS), mis-

sions locales, CPAM, CAF, écoles, etc.

En 2017, selon l'enquête emploi Unifaf (Opco Santé), quelque 9 700 ASS exerçaient au sein de structures sanitaires, sociales et médico-sociales associatives.

Salaires d'un ASS

La rémunération des assistants de service social peut beaucoup varier en fonction du statut de l'employeur et de l'expérience professionnelle. Par exemple, dans un établissement associatif pour personnes handicapées relevant de la convention collective de 1966, le salaire minimal d'un ASS spécialisé pourra aller d'environ 1 700 € à environ 2 600 € au bout de 20 ans.

Les ASS des trois fonctions publiques (territoriale, hospitalière ou d'État) sont classés en catégorie A, avec une rémunération mensuelle brute (hors bonifications, primes et indemnités) qui peut aller, selon le déroulé de carrière, d'environ 1 700 à 2 900 €.

Comment devenir ASS ?

Il est impossible d'exercer ce métier sans être titulaire du

diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), de niveau II (licence, bac + 3). La formation est ouverte aux candidats remplissant au moins une de ces conditions :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels.

La formation alterne, sur trois ans, enseignement théorique (1 740 heures) et formation pratique (52 semaines). Elle peut être allégée pour les candidats en fonction des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle.

Afin de favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux, la formation repose en partie sur un socle de connaissances et de compétences commun aux étudiants qui préparent les diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et de conseiller en économie sociale familiale.

La formation au DEASS est accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ainsi que par la VAE.

Les lycéens, apprentis et étudiants en réorientation qui souhaitent suivre ce cursus doivent déposer leur demande sur Parcoursup, la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



© Adobe Stock

L'éducateur spécialisé (ES) développe les capacités de socialisation, d'intégration et d'autonomie de mineurs ou d'adultes en difficulté.

Missions de l'éducateur spécialisé

L'éducateur spécialisé concourt à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes ayant des déficiences, qu'elles soient physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou encore des difficultés d'insertion.

Son intervention doit leur permettre de préserver ou de renforcer leur autonomie, de développer leurs capacités à vivre en société. Il peut aussi agir dans le cadre d'actions de prévention. L'éducateur spécialisé exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle.

Où travaillent les ES ?

Environ 98 000 ES sont recensés. Leurs employeurs sont très divers : maisons d'enfants à caractère social (Mecs), foyers de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs (FJT), centres maternels,

action éducative en milieu ouvert (AEMO), centres de prévention spécialisée, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), instituts médico-éducatifs (IME), établissements et services d'aide par le travail (Esat), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), etc.

Salaires d'un ES

La rémunération des éducateurs spécialisés varie en fonction du statut de leur employeur et de son secteur d'intervention. Par exemple, dans un établissement associatif pour personnes handicapées relevant de la convention collective de 1966, le salaire de base démarrera autour de 1 640 € pour atteindre environ 2 600 € au bout de 20 ans.

Dans la fonction publique, les éducateurs spécialisés sont classés en catégorie A. Leur rémunération mensuelle brute (hors bonifications, primes et indemnités) ira, selon leur déroulé de carrière, d'environ 1 700 à 2 900 €.

Comment devenir ES ?

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du diplôme d'État

d'éducateur spécialisé (DEES), un diplôme de niveau II (reconnu au grade licence, bac + 3).

Pour intégrer la formation, les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du bac ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels.

La formation sur trois ans alterne 1 450 heures de théorie et 2 100 heures de périodes pratiques (60 semaines). En fonction de leur cursus antérieur et de leur expérience professionnelle, les candidats peuvent suivre une formation allégée dans la limite d'un tiers de la durée totale.

Afin de favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux, la formation repose sur un socle de connaissances et de compétences commun aux étudiants qui préparent les diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et de conseiller en économie sociale familiale.

La formation est accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou contrat de professionnalisation ainsi que dans le cadre de la VAE.

Les lycéens, apprentis et étudiants en réorientation qui souhaitent suivre ce cursus doivent déposer leur demande sur Parcoursup.

CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE



Comment devenir CESF ?

Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) est reconnu au niveau II (licence, bac + 3). Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du brevet de technicien supérieur (BTS) « économie sociale familiale » ;
- bénéficier d'une validation de ses études, de ses expériences professionnelles ou de ses acquis personnels.

Pour les titulaires du BTS « économie sociale familiale », la formation comporte 540 heures d'enseignement théorique et 560 heures (16 semaines) de formation pratique. En fonction de leurs parcours de formation et expérience professionnelle, les candidats peuvent bénéficier d'un allègement de formation, dans la limite d'un tiers de sa durée.

Les titulaires des diplômes d'État d'assistant de service social (DEASS), d'éducateur spécialisé (DEES), d'éducateur technique spécialisé (DEETS) et d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation (communication professionnelle et dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux).

Afin de favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux, la formation repose en effet, depuis la rentrée 2020 sur un socle de connaissances et de compétences commun aux étudiants qui préparent les DEASS, DEES, DEETS, DEEJE et DECESF.

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) aide des personnes en difficulté dans divers aspects de la vie quotidienne : logement, gestion du budget, etc.

Missions du CESF

Le ou la CESF contribue à la prévention et à la lutte contre l'exclusion par des actions individuelles et collectives. Il ou elle informe, forme et conseille les familles et les personnes en difficulté sur de nombreux aspects de la vie quotidienne : consommation, gestion du budget familial, aide et maintien dans le logement, alimentation, gestion du capital santé, insertion, vie sociale, etc.

Ses missions ont pour finalité le développement du lien social et familial, la lutte contre l'isolement, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'autonomie des personnes accompagnées et l'exercice de la citoyenneté.

Le métier de CESF est principalement exercé par des femmes.

Où travaillent les CESF ?

Le cadre d'exercice des CESF est varié : centres d'hébergement

et de réinsertion sociale (CHRS), bailleurs privés et publics, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), foyers de jeunes travailleurs, foyers d'accueil, accueil éducatif en milieu ouvert et fermé, centres communaux d'action sociale (CCAS), centres sociaux, entreprises (plus rarement), etc. La majorité des quelque 10 000 CESF recensés travaillent dans le secteur public.

Salaires d'un CESF

La rémunération des CESF varie en fonction du statut de l'employeur (secteur public ou privé) et de leur expérience. Par exemple, dans un établissement associatif relevant de la convention collective de 1966, le salaire de base démarre à environ 1 700 € pour atteindre environ 2 600 € au bout de 20 ans.

Les CESF qui exercent dans la fonction publique sont classés en catégorie A, avec une rémunération mensuelle brute (hors bonifications, primes et indemnités) qui ira, selon le déroulé de carrière, d'environ 1 700 à 2 900 €.

ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS



© Adobe Stock

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) est un travailleur social chargé de l'éducation des jeunes enfants jusqu'à 7 ans.

Missions de l'EJE

L'éducateur de jeunes enfants contribue au bien-être, à l'épanouissement et à l'autonomie de l'enfant de la naissance à 7 ans. Son intervention vise à favoriser un développement global et harmonieux ainsi qu'à permettre l'expression des potentialités motrices, affectives, cognitives, sensorielles et langagières de l'enfant. Il contribue ainsi à son éveil, sa socialisation et son inclusion sociale. L'EJE accompagne aussi la parentalité.

L'EJE travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluri-professionnelle. Il est aussi amené à développer des partenariats avec les professionnels du territoire dans les champs éducatif, culturel, social, médico-social et sanitaire.

Où travaillent les EJE ?

Environ 18 500 EJE sont recensés. La grande majorité travaillent

dans des structures d'accueil de jeunes enfants (crèches, haltes-garderies, relais assistants maternels...) mais aussi au sein d'instituts médico-éducatifs (IME), de centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), de maisons d'enfants à caractère social (MECS), d'hôpitaux, etc.

Salaires d'un EJE

La rémunération d'un EJE varie en fonction de son expérience et du statut de son employeur.

Par exemple, dans le secteur privé, les salaires minima avec sujétions d'internat vont d'environ 1 700 € à 2 700 € au bout de 20 ans dans une structure associative relevant de la convention collective de 1966, tandis que dans un établissement ou service relevant de la convention collective de l'aide à domicile, les salaires minima vont de près de 2 000 € à près de 2 700 € en fin de carrière.

Les EJE qui exercent dans la fonction publique sont classés en catégorie A, avec une rémunération mensuelle brute (hors bonifications, primes et indemnités) qui s'étend, selon le déroulé de carrière, d'environ 1 700 à 2 900 €.

Comment devenir EJE ?

Le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) est reconnu au niveau II (licence, bac + 3), au terme d'une formation ouverte aux candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- bénéficier d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquises personnelles.

La formation sur trois ans alterne enseignement théorique (1 500 heures) et formation pratique (60 semaines). Elle peut être allégée pour certains candidats en fonction des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle.

Afin de favoriser la coopération et la complémentarité entre les travailleurs sociaux, la formation repose sur un socle de connaissances et de compétences commun aux étudiants qui préparent les diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants et de conseiller en économie sociale familiale.

La formation au DEEJE est accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ainsi que dans le cadre de la VAE.

Les lycéens, apprentis et étudiants en réorientation qui souhaitent suivre ce cursus doivent déposer leur demande sur Parcoursup.

ÉDUCATEUR TECHNIQUE SPÉCIALISÉ



© Adobe Stock

L'éducateur technique spécialisé (ETS) agit en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou handicapées en organisant des activités techniques et professionnalisantes.

Missions de l'éducateur technique spécialisé

Éducateur mais aussi mécanicien, horticulteur, cuisinier ou encore menuisier... L'ETS occupe une place à part dans l'univers des travailleurs sociaux du fait de sa double compétence.

Il intervient auprès de publics variés : enfants, adolescents, adultes ou adultes vieillissants en situation de handicap, de dépendance ou de précarité, en difficulté sociale ou familiale, en souffrance physique ou psychique...

L'ETS élabore des parcours d'insertion sociale et professionnelle et met en œuvre des apprentissages et des actions de formation professionnelle, en assurant l'encadrement technique d'activités et en transmettant son savoir-faire.

Où travaillent les ETS ?

Les ETS interviennent dans de nombreuses structures : entreprises adaptées (EA), établissements et services d'aide par le travail (Esat), foyers de vie, centres de rééducation professionnelle ou fonctionnelle, instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (Itep), chantiers éducatifs, ateliers d'insertion, etc.

Salaire d'un ETS

Le salaire d'un ETS varie selon son ancienneté mais aussi le statut de la structure dans laquelle il travaille. Par exemple, dans un établissement associatif relevant de la convention collective de 1966 (champ du handicap), les salaires de base démarrent autour de 1 700 € pour atteindre 2 600 € au bout de 20 ans.

Les éducateurs techniques spécialisés qui travaillent dans la fonction publique sont classés en catégorie A. Leur rémunération mensuelle brute (hors primes et bonifications) s'étend, selon le déroulé de carrière, d'environ 1 800 à 2 900 €.

Comment devenir éducateur technique spécialisé ?

Le diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS) est de niveau II (grade licence, bac + 3).

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ;
- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- bénéficier d'une validation de leurs études, de leur expérience professionnelle ou de leurs acquis personnels.

Accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ainsi que dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE), la formation se déroule sur trois ans, avec 1 200 heures de théorie et 1 960 heures de stage pratique (56 semaines). En fonction de leur cursus et de leur expérience professionnelle, les candidats peuvent bénéficier d'un allègement dans la limite d'un tiers de sa durée.

La formation repose sur un socle de connaissances et de compétences commun aux étudiants qui préparent les diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants (EJE) et de conseiller en économie sociale familiale (CESF).

Les lycéens, apprentis et étudiants en réorientation qui souhaitent suivre ce cursus doivent déposer leur demande sur Parcoursup.

MONITEUR-ÉDUCATEUR



© Adobe Stock

Le moniteur-éducateur anime et organise le quotidien d'enfants, de personnes âgées, handicapées ou en difficulté.

Missions d'un moniteur-éducateur

Le moniteur-éducateur travaille sous la direction d'un éducateur spécialisé et en lien avec d'autres professionnels (psychomotriciens, psychologues, médecins, etc.). Il participe à l'action éducative, anime et organise la vie quotidienne d'enfants, d'adolescents ou d'adultes présentant des déficiences, qu'elles soient sensorielles, physiques ou psychiques, ou des troubles du comportement. Il peut aussi intervenir auprès d'adultes qui rencontrent des difficultés d'insertion. Ses interventions ont pour objectif de favoriser les capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Où travaillent les moniteurs-éducateurs ?

On recense environ 36 700 moniteurs-éducateurs. Ils exercent principalement dans les

institutions du secteur du handicap – maisons d'accueil spécialisées (MAS), instituts médico-éducatifs (IME), établissements et services d'aide par le travail (Esat) etc. –, mais aussi de la protection de l'enfance, de la santé ou de l'insertion sociale. La majorité exercent dans le secteur associatif.

Salaires d'un moniteur-éducateur

Le salaire d'un moniteur-éducateur varie selon le statut de la structure dans laquelle il travaille. Par exemple, dans la fonction publique territoriale ou hospitalière, les rémunérations vont d'environ 1 600 à 2 300 € (2 500 € pour un moniteur-éducateur principal) ; et dans un établissement associatif relevant de la convention collective de 1966 (handicap), le salaire de base démarrera autour de 1 600 € pour atteindre 2 000 € en 12 ans.

Comment devenir moniteur-éducateur ?

Le diplôme d'État de moniteur-éducateur (DEME), de niveau IV, se prépare en deux ans. La forma-

tion alterne 950 heures de théorie et 980 heures de formation pratique (28 semaines).

Aucun diplôme préalable n'est exigé pour se lancer dans cette formation mais il faut passer une épreuve écrite, destinée à vérifier le niveau de culture générale, et une épreuve orale, permettant d'apprécier notamment la motivation, compte tenu des publics pris en charge.

Des dépenses possibles dans la formation

Sont dispensés de l'épreuve écrite les titulaires d'un diplôme de niveau IV ou du diplôme d'État de technicien d'intervention sociale et familiale (DETISF), des bacs professionnels « Services de proximité et vie locale » et « Services en milieu rural », du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) « Animation sociale », du titre professionnel de technicien en médiation services, du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou de la mention complémentaire « Aide à domicile », ainsi que les titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme européen ou étranger admis en dispense du bac ou les lauréats de l'Agence du service civique.

Le DEME est enfin accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ainsi que dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



© Adobe Stock

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) apporte à des personnes momentanément fragilisées un soutien dans les actes de la vie quotidienne.

Missions d'un TISF

Le TISF épaula des familles qui traversent une période délicate (décès de l'un des parents, longue maladie, survenue d'un handicap, naissance multiple, etc.) en les déchargeant d'une partie des actes de la vie courante (ménage, courses, préparation des repas, aide aux devoirs, etc.), en les conseillant sur la gestion du budget ou encore en les aidant dans les démarches administratives. Il favorise aussi le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées.

Où travaillent les TISF ?

Dans les cas les plus fréquents, le TISF intervient directement au domicile de la personne accompagnée mais il peut aussi intervenir en établissement.

Ses employeurs sont variés : associations d'aide à domicile, collectivités locales, caisses d'al-

locations familiales (CAF), caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), mutuelles, services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO), maisons-relais, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), établissements médico-sociaux pour personnes âgées, etc.

Salaires d'un TISF

Le salaire d'un TISF varie en fonction du statut de son employeur. Par exemple, dans la fonction publique territoriale, le salaire d'un « agent social territorial » pourra aller d'environ 1 500 à 1 700 euros ; dans un établissement géré par une association, il ira d'environ 1 700 à environ 2 200-2 600 euros, en fonction de la convention collective.

Comment devenir TISF ?

La formation au diplôme d'État de technicien de l'intervention familiale (DETISF), de niveau IV, est accessible sans condition de diplôme préalable. Mais le candidat doit passer des tests d'admission consistant en une épreuve écrite (appréciation du niveau général et de la qualité d'expres-

sion) et une épreuve orale (évaluation des motivations et aptitudes relationnelles).

La formation est dispensée sur une période allant de 18 mois à deux ans. Elle comporte 950 heures de cours théoriques (27 semaines) et 1 155 heures (33 semaines) de formation pratique.

Une formation qui peut être allégée

Elle peut être allégée pour les titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) – ainsi que des anciens diplômés d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou d'aide médico-psychologique (DEAMP) qu'il remplace – mais aussi pour ceux des diplômés d'État de moniteur-éducateur (DEME), d'assistant familial (DEAF), de certains bacs professionnels ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS).

La formation est accessible en formation initiale, en cours d'emploi, en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL



© Adobe Stock

L'accompagnant éducatif et social (AES) accompagne dans leur quotidien des enfants et adultes, âgés ou handicapés.

Missions de l'AES

L'AES accompagne au quotidien des enfants ou des adultes handicapés ou âgés afin de compenser leur perte d'autonomie tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de la vie sociale ou scolaire et les loisirs.

Où travaillent les AES ?

L'AES peut exercer, selon sa spécialité, dans différents lieux :

- établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisé (FAM), foyers de vie ou d'hébergement, établissements et services d'aide par le travail (Esat), maisons d'enfants à caractère social (Mecs), instituts médico-éducatifs (IME), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), etc. ;
- services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), ser-

vices d'aide à la personne (SAP), services de soins infirmiers à domicile (Ssiad), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (Spasad), etc. ;

- crèches, écoles, lycées, centres de loisirs, etc.

Salaires d'un AES

Le salaire des AES varie en fonction du lieu où ils travaillent. Par exemple, un AES qui va accompagner à l'école un élève en situation de handicap (AESH) va débiter au Smic (environ 1 522 € brut par mois à temps plein). Dans la fonction publique hospitalière, dans un établissement relevant de la convention collective de 1951 ou dans une structure relevant de la convention collective unique de l'aide à domicile ou de la CC 66, le salaire démarre autour de 1 500-1 600 € en début de carrière pour tourner autour de 2 100-2 200 € en fin de carrière.

Comment devenir AES ?

Certification de niveau V, le diplôme d'État d'accompagnant

éducatif et social (DEAES) fusionne les diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP).

La formation au DEAES est organisée sur une durée de neuf à 24 mois. Elle comporte 504 heures d'enseignement théorique (avec un socle commun et trois spécialités) et 840 heures de formation pratique.

Trois spécialités

Les spécialités proposées sont :

- l'accompagnement de la vie à domicile ;
- l'accompagnement de la vie en structure collective ;
- l'accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Des passerelles sont prévues entre les spécialités : une fois le DEAES obtenu au titre de l'une d'entre elles, il est possible d'acquérir les autres en formation continue.

Aucun diplôme n'est exigé pour préparer le DEAES, mais l'entrée en formation est conditionnée à la réussite des épreuves écrites et orales d'admission des établissements de formation. Les titulaires du DEAVS sont automatiquement titulaires du DEAES spécialité « vie à domicile » et ceux du DEAMP automatiquement titulaires du DEAES spécialité « vie en structure collective ».

Des dispenses et des allègements de certification du socle commun sont prévues pour les titulaires d'un diplôme de niveau V du secteur social ou sanitaire (diplômes d'État d'assistant familial, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puéricultrice, etc.).

ACCOMPAGNANT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



© Adobe Stock

Durant le temps scolaire, l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) accompagne les enfants et les adolescents dans tous les aspects de leur vie.

Missions de l'AESH

Écoute patience et empathie sont les qualités indispensables de l'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). Ce professionnel accompagne, sur le temps scolaire, un ou plusieurs élèves, selon des besoins évalués par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Il les aide à accomplir certains gestes de la vie quotidienne, à se déplacer, à communiquer avec les autres et facilite les activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles). L'AESH travaille en collaboration avec les équipes enseignantes.

Où travaillent les AESH ?

La loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » a réformé les conditions d'emploi des AESH dans l'Éducation natio-

nale. À la rentrée 2020, ils étaient ainsi près de 110 000 à accompagner au quotidien des élèves en situation de handicap dans les classes, à l'école, au collège ou au lycée.

Des « AESH référents » sont aussi désignés dans chaque département par l'inspecteur d'académie pour fournir un appui aux AESH débutants en leur apportant « aide et soutien tout au long de leur carrière : partage de gestes professionnels, conseils personnalisés, diffusion d'outils, etc. ».

Salaires d'un AESH

Depuis la rentrée scolaire 2019, tous les recrutements s'effectuent en contrat d'AESH d'une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée (CDI). À temps complet, les AESH travaillent 1 607 heures par an, mais ils peuvent aussi être engagés à temps partiel.

La rémunération est calculée en fonction du temps effectivement travaillé (quotité horaire multipliée par la valeur du point d'indice). Lors du premier engagement en

CDD en tant qu'AESH, l'indice de rémunération correspond à l'indice plancher (qui ne peut être inférieur au SMIC). Il évolue au regard de l'expérience professionnelle acquise et de la valeur professionnelle de l'agent.

À noter que les AESH référents bénéficient d'une indemnité de fonctions de 600 euros bruts annuels.

Comment devenir AESH ?

Les AESH sont recrutés parmi les candidats titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ; justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap ; justifiant d'un titre ou diplôme au moins de niveau IV (bac) ou d'une qualification au moins équivalente.

La formation au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) spécialité « Accompagnement à l'éducation inclusive » comporte, pour sa part, 504 heures d'enseignement théorique, avec un socle commun et des spécialités, et 840 heures de formation pratique.

Enfin, les personnels ont droit à une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures incluse dans leur temps de service effectif et assurée par le ministère de l'Éducation nationale.

MÉDIATEUR FAMILIAL



© Adobe Stock

Le médiateur familial est un professionnel chargé d'aider les familles à gérer conflits et ruptures.

Missions du médiateur familial

Le médiateur familial met en oeuvre des médiations dans le champ de la famille (toutes les modalités d'union sont prises en compte : mariage, concubinage, PACS). Il peut être fait appel à lui en cas, entre autres, de divorce, de décès, de conflits et de ruptures de communication entre les membres de la famille.

Tiers impartial et indépendant, le médiateur familial doit faciliter le dialogue et les échanges entre les protagonistes. L'objectif ? Les amener à coconstruire un accord mutuellement acceptable prenant notamment en compte les besoins des enfants s'ils en ont.

Le médiateur familial est souvent amené à collaborer avec d'autres professionnels sanitaires, administratifs, juridiques, etc.

Où travaillent les médiateurs familiaux ?

Les médiateurs familiaux

exercent au sein d'associations sociales ou familiales ou de médiation familiale, d'organismes comme les caisses d'allocations familiales (CAF) ou de collectivités locales, par exemple. Il est également possible d'exercer en libéral.

Salaire d'un médiateur familial

Dans le secteur associatif, seule la convention collective de l'aide à domicile reconnaît pour l'heure le métier, avec un salaire allant d'environ 2 000 € en début de carrière à plus de 2 650 € en fin de carrière.

Pour les médiateurs familiaux travaillant dans un service relevant de la convention collective de 1966 et qui possèdent le diplôme d'État de médiateur familial (DEMF), la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamed) recommande un salaire allant d'environ 2 300 à 3 000 €.

Comment devenir médiateur familial ?

Le diplôme d'État de médiateur familial (DEMF) est de niveau II. Il n'est pas obligatoire, sauf pour

travailler dans un service conventionné par les caisses d'allocations familiales. Les candidats à la formation sont admis sur dossier et entretien. Ils doivent :

- être titulaires d'un diplôme national de travail social ou sanitaire ou paramédical au moins de niveau III ou de niveau II en droit, psychologie ou sociologie ;
- ou détenir un diplôme au moins de niveau III et justifier de trois ans d'expérience dans l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Une formation sur trois ans

La formation, qui s'étale sur trois ans au maximum, dure 595 heures dont 105 heures de formation pratique dans un service de médiation. Les candidats qui ont déjà un diplôme de niveau II en droit, psychologie ou sociologie sont dispensés de l'unité de formation et de l'épreuve de certification correspondant à ces disciplines. Des allègements peuvent aussi être accordés aux autres candidats en fonction de leur cursus.

La formation est accessible en formation initiale, en cours d'emploi ou dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

ÉDUCATEUR FAMILIAL



© Adobe Stock

L'éducateur ou l'éducatrice familial(e) accompagne dans leur vie quotidienne, 24 heures sur 24, des mineurs placés au titre de la protection de l'enfance.

Missions de l'éducateur familial

L'éducateur familial – et, plus souvent, l'éducatrice familiale, puisque cette profession est très majoritairement féminine – encadre des mineurs, en principe en fratrie, placés sur décision judiciaire au titre de la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, l'éducateur familial accompagne les enfants accueillis dans leur vie quotidienne, 24 heures sur 24, dans un cadre familial. Il organise et anime des activités d'éveil et d'apprentissage, et peut aussi assurer l'entretien de leur cadre de vie. Il fait les courses, prépare les repas, surveille le travail à la maison des enfants scolarisés, donne le bain aux plus jeunes, accompagne le lever et le coucher, etc.

Placé sous la responsabilité d'un chef de service, il participe aussi à la vie institutionnelle de

son établissement, au sein d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des éducateurs spécialisés, des psychologues, des aides familiales.

Où travaillent les éducateurs familiaux ?

Les éducateurs familiaux travaillent essentiellement dans des villages d'enfants, le plus souvent gérés par une association comme SOS Villages d'enfants ou Action enfance, qui figurent parmi les plus importantes.

Ils ne doivent pas être confondus avec les assistants familiaux qui accueillent les enfants placés à leur domicile.

Salaires des éducateurs familiaux

Le salaire brut annuel d'un éducateur familial peut dépendre de sa qualification et de son expérience professionnelle mais il est de l'ordre de 28 000 à 30 000 € bruts par an.

Pour rendre possible la présence sur place 24 heures sur 24, sept jours sur sept, week-ends et jours fériés compris, sur des périodes variables selon les

employeurs, intercalées de périodes de repos, le statut d'éducateur familial bénéficie d'une dérogation aux dispositions du code du travail relatives au temps de travail hebdomadaire (35 heures).

Comment devenir éducateur familial ?

Différents profils peuvent postuler à un emploi d'éducateur familial :

- titulaires d'un diplôme au moins de niveau V, idéalement du secteur médico-social (CAP petite enfance, technicien de l'intervention sociale et familiale...) et non-diplômés ayant une expérience professionnelle auprès d'enfants (assistante maternelle, garde d'enfants...);
- mais aussi titulaires de diplômes de niveau II : diplômés d'État d'éducateur spécialisé (DEES), de moniteur-éducateur (DEME), d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE).

En général, le permis de conduire est exigé (permis B).

ASSISTANT FAMILIAL



© Adobe Stock

L'assistant familial accueille chez lui des mineurs ou jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale.

Missions

L'assistant familial accueille à son domicile, au sein de sa famille, des enfants ou des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans. Ce mode d'accueil, alternatif à un placement en foyer, peut être décidé au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (accueil par exemple d'un enfant maltraité, provisoirement éloigné de ses parents) ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique.

L'objectif est d'offrir à l'enfant ou à l'adolescent des conditions de vie qui assureront son développement physique, psychique et affectif et sa capacité à vivre en société. L'accueillant familial ne peut pas héberger plus de trois enfants.

Où travaillent les assistants familiaux ?

Les principaux employeurs des assistants familiaux sont les

conseils départementaux, dans le cadre de l'ASE. Les accueillants peuvent aussi exercer pour le compte de services associatifs de placement familial autorisés par les départements et habilités par l'autorité judiciaire, ou de services de psychiatrie infanto-juvénile.

Salaires d'un assistant familial

Pour un accueil continu, la rémunération mensuelle est constituée d'une part correspondant à la fonction globale d'accueil de 50 fois le Smic horaire minimum (soit plus de 500 €) et d'une part correspondant à l'accueil de chaque enfant s'élevant à 70 fois le Smic horaire (soit plus de 700 € par enfant).

À ce montant, s'ajoute une indemnité d'entretien qui couvre les frais engagés par l'accueillant familial pour la nourriture, l'hébergement, les produits d'hygiène corporelle, les loisirs, certains frais de déplacements. Son montant minimum est de 3,5 fois le minimum garanti (soit environ 12,80 €).

Enfin, l'accueil d'enfants pouvant être irrégulier, la loi prévoit que lorsque l'employeur n'a plus d'en-

fant à confier, il doit verser à l'assistant familial une indemnité d'attente d'un montant égal à 2,8 fois le Smic horaire par jour d'absence, pendant quatre mois au plus.

Les conseils départementaux peuvent se montrer plus généreux avec, par exemple, des primes d'ancienneté.

Comment devenir assistant familial ?

Tout assistant familial doit être agréé par le conseil départemental. L'agrément est délivré par les services de la protection maternelle et infantile (PMI) au terme d'une procédure d'évaluation. Elle vise à s'assurer que l'assistant familial présente bien les garanties nécessaires pour assurer le développement des enfants accueillis. Un entretien permet de mesurer son aptitude éducative. Une visite du domicile a lieu dans le cadre de cette évaluation.

Avant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit effectuer un stage préparatoire de 60 heures. Ensuite, dans un délai de trois ans après la signature de son premier contrat, il doit suivre une formation en cours d'emploi de 240 heures, qui se déroule sur une période de 18 à 24 mois. La formation n'a pas à être suivie par les titulaires des diplômes d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), d'éducateur spécialisé (DEES), d'auxiliaire de puériculture ou de puériculteur.

À l'issue de la formation, l'assistant familial peut obtenir le diplôme d'État d'assistant familial (DEAF), de niveau V. Ce dernier est aussi accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

CHEF DE SERVICE ÉDUCATIF



© Adobe Stock

Le chef de service éducatif encadre les équipes socio-éducatives au contact des usagers et joue un rôle d'interface entre elles et la direction.

Missions d'un chef de service éducatif

Le chef de service éducatif est un cadre doté d'une forte culture terrain, qui fait partie intégrante de l'équipe de direction d'une structure sociale ou médico-sociale. Il n'est généralement plus en contact direct avec les usagers d'une structure.

Son rôle ? Encadrer, coordonner et animer une équipe socio-éducative, tout en veillant à la mise en œuvre du projet de l'unité ou du service. C'est aussi un gestionnaire administratif et budgétaire, chargé de développer les partenariats et le travail en réseau.

Où travaillent les chefs de service éducatif ?

Les chefs de service éducatif travaillent dans de très nombreux établissements ou services sociaux et médico-sociaux dans le secteur du handicap notamment : instituts médico-éducatifs

(IME), aide par le travail (Esat), etc. Ils peuvent aussi travailler auprès de personnes, notamment jeunes, présentant des troubles psychologiques ou du comportement : centres médico-psychologiques (CMP), instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (Itep) - ainsi que dans le champ de la protection de l'enfance ou l'accompagnement des adultes et des familles en difficulté.

Salaires d'un chef de service éducatif

Selon leur expérience, leur responsabilité hiérarchique ou encore la taille de l'établissement, les chefs de service confirmés peuvent être rémunérés entre 35 000 et 50 000 € bruts par an.

Par exemple, dans un établissement géré par une association et relevant de la convention collective de 1951 (hospitalisation privée à but non lucratif), le salaire minimum hors prime pourra aller de 2 300 € environ à plus de 3 000 € en fin de carrière.

Comment devenir chef de service éducatif ?

Il n'y a pas d'obligation régle-

mentaire en matière de diplôme pour ces cadres intermédiaires mais il est conseillé d'obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis), qui est un diplôme de niveau II (soit un grade master 1).

La formation Caferuis est ouverte aux candidats titulaires :

- d'un diplôme d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale familiale, d'éducateur de jeunes enfants ou d'éducateur technique spécialisé ;

- ou d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;

- ou d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant à au moins deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au niveau III avec trois ans d'expérience dans le secteur social/médico-social ou trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement ;

- ou du diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale ou de moniteur-éducateur avec quatre ans d'expérience dans le secteur.

La formation dure 24 mois au maximum et alterne cours théoriques (400 heures) et périodes pratiques (420 heures). Des allègements peuvent être accordés en fonction du diplôme antérieur et de l'expérience. Elle est accessible en formation initiale, en cours d'emploi et dans le cadre de la VAE.

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE



© Adobe Stock

Le directeur d'établissement ou service social et médico-social (ESSMS) est à la fois un manager et un gestionnaire capable de mener un projet d'établissement.

Missions du directeur d'ESSMS

Le directeur d'établissement ou service social et médico-social est responsable des activités et du fonctionnement de la structure. Il peut travailler dans des entités de tailles très variables, qui accueillent et prennent en charge des publics vulnérables. Il doit encadrer le personnel, assurer la bonne gestion de la structure, développer d'éventuels partenariats, tout en menant un projet d'établissement répondant aux besoins des personnes accueillies ou accompagnées.

Où travaillent les directeurs d'ESSMS ?

Les directeurs d'ESSMS peuvent exercer dans tous les champs de l'action sociale et médico-sociale : handicap, vieillesse, protection de l'enfance, aide à domicile, exclusion, etc. Ils

peuvent donc prendre la tête, par exemple, de maisons d'accueil spécialisées (MAS), d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), etc.

Ces établissements peuvent être gérés par des associations, des mutuelles, des collectivités publiques, voire des acteurs privés commerciaux.

Salaires d'un directeur d'ESSMS

Les salaires sont très variables selon le profil et l'expérience du directeur, la taille de l'établissement, son statut et le secteur d'intervention.

Quelques exemples :

- un directeur d'ESSMS relevant de la fonction publique hospitalière pourra toucher, selon son grade et son échelon, de 2 000 € par mois environ jusqu'à 5 000 € environ ;
- un directeur d'ESSMS associatif de taille importante relevant de la convention collective de 1966 (handicap) pourra percevoir un salaire minimum de 3 300 € par mois environ

en début de carrière à 4 200 € environ ;

● pour un directeur de service associatif relevant de la branche de l'aide à domicile, les salaires minima pourront aller de 3 000 € environ à plus de 4 600 €.

Comment devenir directeur d'ESSMS ?

Le directeur d'un ou de plusieurs établissements ou services d'une taille importante (plus de 50 salariés) doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme de niveau I (bac + 5 et plus) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (Cafdes) et les masters de type « Management des établissements sanitaires et sociaux » sont plébiscités par les employeurs. Une expérience significative dans le secteur d'activité ou la spécialité de la structure est souvent requise.

Dans les petites structures, les titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme sanitaire ou social de niveau III peuvent exercer des fonctions de direction, sous réserve de justifier d'une expérience professionnelle de trois ans dans le secteur sanitaire, social ou médico-social et d'avoir suivi – ou de s'engager à suivre et à achever dans un délai de cinq ans – une formation à l'encadrement. Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (Caferuis) ou le diplôme d'État en ingénierie sociale (DEIS) sont appréciés par les recruteurs.



Le
Media
Social



ENQUÊTES | REPORTAGES | ACTUALITÉS | EMPLOI

#TOUTESTLÀ

LEMEDIASOCIAL.FR

LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL A SON **NOUVEAU** MÉDIA